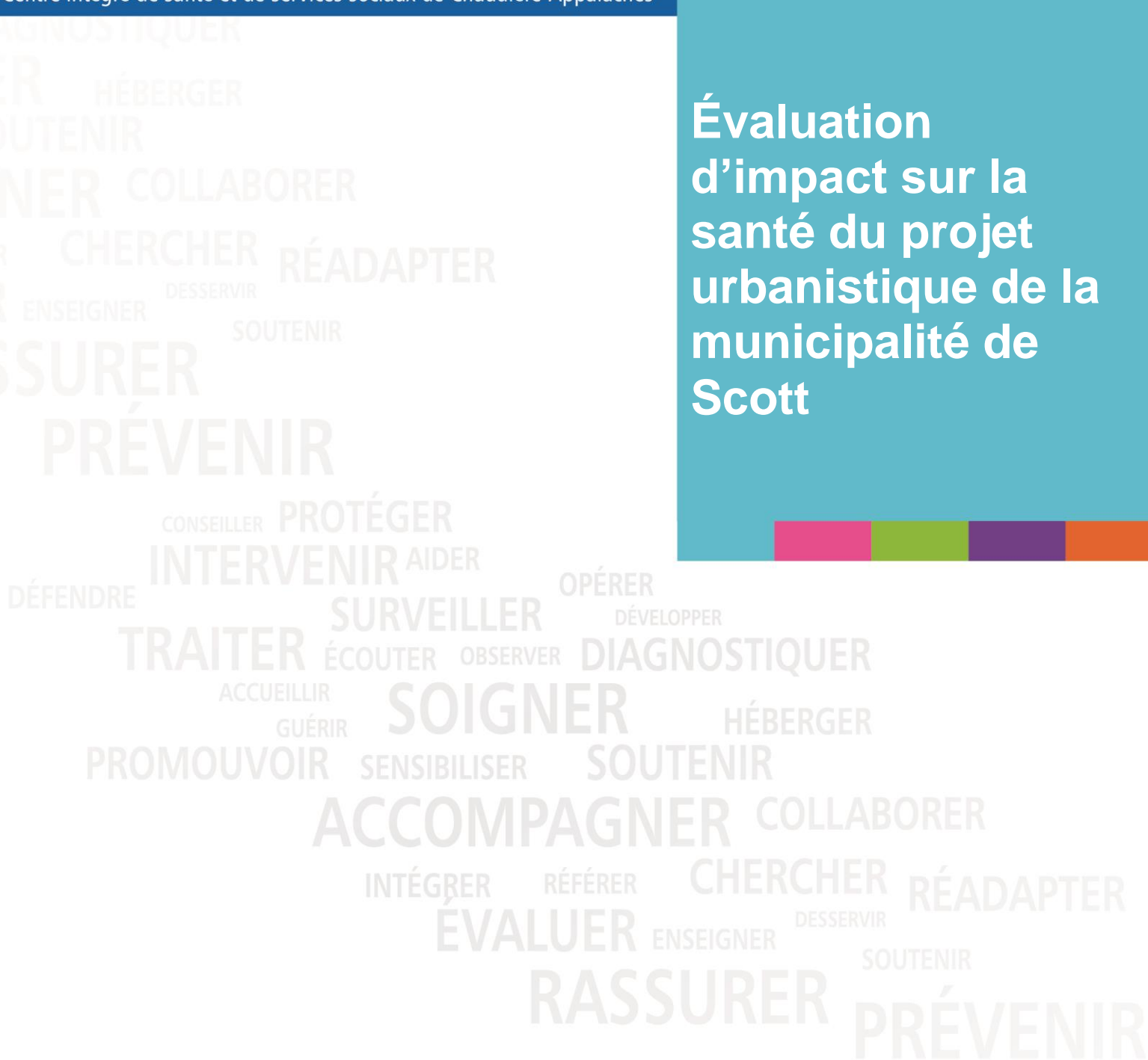


# Évaluation d'impact sur la santé du projet urbanistique de la municipalité de Scott



Réalisé par la Direction de santé publique  
de Chaudière-Appalaches  
Juillet 2022



Évaluation d'impact sur la santé du projet urbanistique de la municipalité de Scott est une production du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS de Chaudière-Appalaches), 363, route Cameron, Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2, Téléphone : 418 386-3363

**Auteurs :**

- M<sup>me</sup> *Johannie Drapeau*, agente de planification, de programmation et de recherche, équipe santé environnementale
- M<sup>me</sup> *Marie-Eve Morin*, agente de planification, de programmation et de recherche, service de promotion de la santé/prévention et en organisation communautaire
- M<sup>me</sup> *Aline Mongrain*, agente de planification, de programmation et de recherche, équipe santé environnementale
- D<sup>re</sup> *Sarah Vermette*, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive

**Avec la contribution de :**

- M. *Pierre-Paul Audate*, conseiller scientifique spécialisé, INSPQ
- D<sup>r</sup> *Pierre Deshaies*, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive
- M. *Éric Lemieux*, agent de planification, de programmation et de recherche, service de promotion de la santé/prévention et en organisation communautaire
- M<sup>me</sup> *Sophie Marcoux*, organisatrice communautaire, service de promotion de la santé/prévention et en organisation communautaire
- M. *Hugo Vallée*, agent de promotion des saines habitudes de vie, service de promotion de la santé/prévention et en organisation communautaire
- M<sup>me</sup> *Judith Montminy*, agente de planification, de programmation et de recherche, équipe de planification, vigie, surveillance et soutien méthodologique
- M. *Simon Arbour*, agent de planification, de programmation et de recherche, équipe de santé environnementale

**Partenaires :**

- M<sup>me</sup> *Marie-Michèle Benoît*, directrice générale, municipalité de Scott
- M<sup>me</sup> *Sandra Perreault*, directrice des loisirs, municipalité de Scott
- M<sup>me</sup> *Marie-France Vallée*, agente de développement rural, MRC de La Nouvelle-Beauce

**Sous la direction de :**

- M<sup>me</sup> *Julie Lambert*, adjointe à la directrice de santé publique
- M<sup>me</sup> *Marie Noële Lavoie*, responsable, Bureau de soutien à l'action intersectorielle et aux relations avec la communauté coordonnatrice, Service de promotion de la santé, prévention et organisation communautaire

**Mise en page et révision du texte :**

- M<sup>me</sup> *Maude Roy*, technicienne en administration, Direction de santé publique
- M<sup>me</sup> *Claudia Evers*, agente administrative, Direction de santé publique

Lorsque le contexte l'exige, le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source. Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN (Version imprimée)

ISBN (Version électronique)

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2022



# Table des matières

Liste des tableaux .....	III
Liste des figures .....	V
Liste des sigles et acronymes .....	VII
Synthèse .....	IX
Introduction .....	XIII
Mise en contexte .....	XIV
1. Description du projet urbanistique de Scott : redéfinir un noyau villageois.....	1
1.1. Aménagement de l'îlot paroissial et requalification de l'église Saint-Maxime.....	2
1.2. Aménagement des rues .....	2
1.3. Parcs et espaces verts .....	3
1.4. Développement résidentiel.....	4
1.5. Développement commercial .....	5
1.6. Cadre logique.....	6
2. Portrait de la communauté .....	7
2.1. Données sociodémographiques.....	7
2.2. Données sur l'état de santé de la population .....	9
3. Analyse et recommandations .....	12
3.1. Aménagement de l'îlot paroissial et requalification de l'église Saint-Maxime.....	12
3.1.1. Sentiment d'appartenance et cohésion sociale .....	12
3.1.2. Bruit environnemental.....	14
3.1.3. Îlots de chaleur urbains (ICU).....	15
3.2. Aménagement des rues .....	17
3.2.1. Sécurité routière .....	17
3.2.2. Activité physique.....	20
3.2.3. Bruit environnemental associé à la circulation routière .....	22
3.3. Parcs et espaces verts .....	24
3.3.1. Activité physique.....	24
3.3.2. Îlots de chaleur urbains (ICU).....	27
3.3.3. Cohésion sociale .....	29
3.3.4. Alimentation .....	29
3.4. Développement résidentiel.....	31
3.4.1. Abordabilité des logements .....	32
3.4.2. Conditions de qualité et de sécurité des logements .....	33
3.5. Développement commercial .....	36
3.5.1. Alimentation .....	36
Bibliographie .....	38



## Liste des tableaux

Tableau 1 : Prévalence ou taux d'incidence de certaines maladies chroniques, territoire de CLSC ou MRC de La Nouvelle-Beauce.....	9
Tableau 2 : Principaux enjeux relatifs à la sécurité .....	19





## Liste des figures

Figure 1 : Déterminants de la santé et du bien-être dans les municipalités .....	XIII
Figure 2 : Localisation du secteur d'analyse, Scott .....	1
Figure 3 : Vue sur l'îlot paroissial, Scott .....	2
Figure 4 : Rue Bellerive, en bordure de la rivière Chaudière, Scott .....	3
Figure 5 : Terrain vacant sur la 16 <sup>e</sup> Rue à Scott qui accueillera les jardins communautaires .....	4
Figure 6 : Plan des jardins communautaires prévus à Scott .....	4
Figure 7 : Plan de développement du quartier Joseph-Antoine Drouin, Scott .....	5
Figure 8 : Cadre logique de l'évaluation d'impact sur la santé pour le projet urbanistique de Scott .....	6
Figure 9 : Répartition de la population de Scott par groupe d'âge en 2021, et projections pour 2040 .....	7
Figure 10 : Proportion des personnes de 65 ans et plus vivant seules (Recensement 2006 et 2016) .....	8
Figure 11 : Espérance de vie à la naissance et espérance de vie sans incapacité .....	10
Figure 12 : Répartition des décès (en %) selon la cause, territoire du CLSC Nouvelle-Beauce .....	11
Figure 13 : Carte de localisation des accidents de la route pour le secteur d'analyse, Scott, 2016 à 2020 .....	18
Figure 14 : Les bienfaits du végétal en ville .....	25
Figure 15 : Carte de localisation des espaces verts du secteur d'analyse avec périmètre de 300 mètres .....	26
Figure 16 : Principaux impacts d'un logement inadéquat sur la santé et ses déterminants .....	32
Figure 17 : Proportion de ménages propriétaires et locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu aux frais du logement .....	34



## Liste des sigles et acronymes

ATV	Accès transports viables
dBA	Décibel pondéré A
DJMA	Débit journalier moyen annuel
DJME	Débit journalier moyen estival
DJMH	Débit journalier moyen hivernal
DSPu	Direction de santé publique
EIS	Évaluation d'impact sur la santé
EQSJS	Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire
EQSP	Enquête québécoise sur la santé de la population
ESCC	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
FADOQ	Fédération de l'âge d'Or du Québec
ICU	Îlot de chaleur urbain
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISS	Inégalités sociales de santé
$L_{Aeq}$	Niveau de bruit équivalent continu pondéré A ou non ( $L_{eq}$ )
$L_{den}$	Niveau sonore équivalent continu, pondéré A, pour une période de 24 heures (1 journée) ou niveau jour-soir-nuit
MPOC	Maladie pulmonaire obstructive chronique
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports
OMS	Organisation mondiale de la santé
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
RPA	Résidence privée pour aînés
RLS	Réseaux locaux de santé
RQC	Registre québécois du cancer
SISMACQ	Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec
ZIS	Zone d'intervention spéciale



## Introduction

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la *Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS)* qui vise à faire du Québec l'une des sociétés les plus en santé d'ici 2025. Une des orientations porte sur **l'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires** et prévoit le recours à l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) pour soutenir la prise en compte des aspects de santé dans la planification et l'aménagement du territoire.

## Contexte et caractéristiques de la municipalité de Scott

Au printemps 2019, la municipalité de Scott, située dans la MRC de La Nouvelle-Beauce et riveraine de la rivière Chaudière, a subi une **inondation majeure**, impactant le cœur du village : **285 propriétés inondées**, dont une **centaine démolie** et une école primaire relocalisée. Suite au moratoire du gouvernement sur la construction et la reconstruction de bâtiments détruits par une inondation : la municipalité de Scott doit **revoir son plan d'urbanisme**.

- 2 600 habitants (augmentation de 9% par rapport à 2016) → Forte croissance depuis le milieu des années 2000
- Projections démographiques : la population de Scott pourrait atteindre un peu plus de 3 000 habitants d'ici 2030, et près de 3 600 en 2040
- D'ici 2040, le nombre de personnes de 65 ans et + va presque doubler et les personnes de 85 ans et + seront cinq fois plus nombreuses
- La proportion des jeunes de 0 à 24 ans devrait demeurer stable



## Qu'est-ce qu'une ÉIS?

L'**ÉIS est une approche favorisant de meilleures décisions pour la santé de la population**.

Cette démarche d'évaluation prospective permet de juger des effets possibles d'une politique, d'un programme ou d'un projet sur la santé. Elle propose aux décideurs des **pistes d'ajustement** dans le but d'atténuer les effets négatifs potentiels et de maximiser les impacts positifs anticipés sur la santé et la qualité de vie des citoyens.

Se réalisant en étroite collaboration avec les acteurs municipaux, **l'objectif est d'émettre des recommandations concrètes et réalistes** pour bonifier les retombées de la politique, programme ou projet sur la santé des citoyens et aussi contribuer à réduire les inégalités sociales de santé (ISS).

## Cadre logique - Liens entre le projet et les effets potentiels sur la santé

### Composantes analysées du projet urbanistique de Scott

#### Îlot paroissial et requalification de l'église Saint-Maxime

- Salle multimodale
- Épicerie zéro-déchet
- Café culturel
- Activités culturelles
- Place publique
- Verdissement et embellissement

#### Aménagement des rues

- Traverses piétonnières
- Rues partagées
- Trottoirs

#### Parcs et espaces verts

- Parc linéaire
- Piste multifonctionnelle
- Jardins communautaires
- Parc Joseph-Antoine Drouin

#### Développement résidentiel

#### Développement commercial

- Commerces alimentaires

### Déterminants de la santé potentiellement affectés par le projet

Cohésion sociale et sentiment d'appartenance

Alimentation

Activité physique

Bruit environnemental

Îlots de chaleur urbains

Logement

Sécurité

### Impacts potentiels sur la santé et la qualité de vie des citoyens

#### Effets sur la santé physique

Ex :

- Obésité
- Diabète
- Blessures
- Maladies cardiovasculaires
- Maladies respiratoires
- Cancers

#### Effets sur la santé mentale et psychosociale

Ex :

- Stress
- Détresse psychologique
- Troubles mentaux courants (ex : anxiété, dépression)
- Problèmes d'adaptation sociale

# Recommandations sommaires pour les composantes du projet urbanistique de la municipalité de Scott (par déterminants de santé)

## Aménagement de l'îlot paroissial et requalification de l'église Saint-Maxime

### Sentiment d'appartenance et cohésion sociale

- Favoriser la participation citoyenne à toutes les étapes du projet pour s'assurer que les activités et services répondent bien aux besoins
- Assurer l'accès universel et équitable aux activités et services de proximité : accès financier, physique des lieux et informationnel
- Offrir des activités qui favorisent les liens intergénérationnels et entre les différents groupes de la communauté
- Assurer la bonne cohabitation et l'harmonie entre les différents groupes d'usagers

### Bruit environnemental associé aux activités de loisirs

- Consulter la population en amont sur les activités envisagées pour en favoriser l'acceptabilité sociale
- Prévoir et évaluer, en amont des activités, les impacts potentiels du bruit sur le voisinage
- Recourir à des experts consultants en bruit au besoin
- Mettre en place de bonnes pratiques pour réduire le bruit
- Prévoir un processus de gestion des plaintes
- Se doter d'un règlement municipal adapté sur les nuisances sonores pour encadrer certaines activités et pouvoir intervenir

### Îlots de chaleur urbains (ICU)

- Augmenter le couvert végétal de manière générale
- Intégrer de la végétation à la conception de la place publique
- Intégrer de la végétation et du drainage au stationnement
- Prévoir des zones d'ombre pour la population
- Favoriser l'utilisation de matériaux capables de réfléchir le rayonnement solaire (ex. : surfaces claires et brillantes)
- Envisager l'aménagement d'un corridor vert pour traverser l'îlot tout en étant à l'ombre
- Envisager des fontaines ou petits bassins comme mesure d'embellissement (peut amener de la fraîcheur)

## Aménagement des rues

### Sécurité routière

- Mettre en œuvre les recommandations d'Accès transports viables (ATV) :
  - Plan de circulation sur le terrain de l'école et ses abords
  - Trottoirs sur les rues menant des quartiers résidentiels vers l'école
  - Présence de brigadiers scolaires aux intersections névralgiques
  - Maintenir la vitesse de 30 km/h dans le secteur de l'école
  - Aménager des corridors scolaires
- Aménager des traverses piétonnes adaptées et sécuritaires pour tous
- Implanter des mesures d'apaisement de la circulation
- Implanter des marqueurs identitaires aux entrées du noyau villageois
- Aménager des infrastructures pour piétons et cyclistes vers les parcs et services de proximité
- Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des automobilistes pour favoriser un meilleur partage de la route et la réduction de la vitesse
- Assurer une connectivité sécuritaire pour le transport actif entre l'école, le CPE des Petits Pommiers
- Interpeller le MTQ pour améliorer la sécurité de la route 173

### Activité physique

- Mettre en œuvre les recommandations d'Accès transports viables (ATV) :
  - Assurer la sécurité des trajets vers l'école pour favoriser le transport actif chez les écoliers
  - Sensibiliser parents et écoliers aux avantages du transport actif
  - Assurer une connectivité sécuritaire et efficace entre les principaux points générateurs de déplacements
- Élaborer des aménagements de sécurité routière s'inspirant des meilleures pratiques et adaptés à la municipalité
- S'assurer que les aménagements pour piétons et cyclistes sont respectés si le stationnement est permis dans les rues
- Ajouter des aménagements spécifiques aux besoins des aînés et personnes à mobilité réduite pour favoriser les déplacements actifs
- Déneiger les trottoirs, rues et sentiers
- Installer des supports à vélo aux différentes destinations principales pour en faciliter l'usage
- Favoriser le design universel (accessibilité universelle)

### Bruit environnemental associé à la circulation routière

- Effectuer des mesures de bruits et identifier les endroits où les recommandations de l'OMS pour la santé sont dépassées, en regard des usages sensibles (habitation, institution, récréatif)
- Éviter, idéalement, de rapprocher davantage les logements de l'autoroute 73
- Contrôler l'implantation des usages sensibles près des artères bruyantes et s'assurer que les distances sont protectrices (ex. mesures au schéma d'aménagement)
- Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation et d'abaissement de la limite de vitesse dans les secteurs les plus exposés au bruit routier
- Mettre en place des mesures d'atténuation adéquates et adaptées au milieu
- Favoriser le transport actif et collectif
- Envisager un service de navette électrique entre les deux attractions touristiques du Woodooliparc

## Parcs et espaces verts

### Activité physique

- Envisager d'augmenter la superficie du parc J.-A Drouin
- Élaborer un plan de développement, de valorisation et de promotion des espaces verts :
  - Viser un espace vert à moins de 300 m du domicile
  - Répartir de manière stratégique les parcs et espaces verts
  - Consulter la population dans la planification
  - Favoriser l'accès universel aux parcs et espaces verts
  - Aménager des accès sécuritaires pour piétons et cyclistes en direction des espaces verts et entre ceux-ci
  - Assurer l'entretien et la sécurité des espaces verts afin d'en favoriser l'utilisation par la population

### Îlots de chaleur urbains (ICU)

- Planifier des aménagements ne réduisant pas trop les surfaces végétalisées
- Prévoir des zones d'ombre (arbres, arbustes, abris-soleils, etc.) pour les utilisateurs
- Envisager, à long terme, l'établissement de corridors verts entre les parcs et espaces verts
- Bonifier le règlement de zonage pour régir ou restreindre la plantation et l'abattage d'arbres afin d'assurer une protection maximale du couvert végétal
- Sensibiliser les citoyens, propriétaires de commerces et industries à végétaliser leur propriété, et montrer l'exemple pour les édifices et terrains municipaux

### Cohésion sociale

- Concevoir des parcs et espaces verts universellement accessibles : rendre les aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables pour l'ensemble de la population
- Organiser des activités sociales et des activités physiques adaptées pour tous les groupes d'âge

### Alimentation

- Utiliser des aménagements comestibles (ex. arbres fruitiers) comme moyen de verdissement
- Collaborer avec l'école pour initier les jeunes au jardinage
- Installer des points d'eau potable dans les parcs, espaces verts et lieux publics
- Aménager les parcs et espaces verts afin qu'ils encouragent et facilitent l'allaitement
- Adopter une politique alimentaire municipale qui prend compte de l'accès à l'eau potable, l'allaitement et l'agriculture urbaine

## Développement résidentiel

### Logement

- Adopter une réglementation visant l'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets de développement résidentiel
- Orienter les futurs développements de logements sociaux et abordables vers les clientèles moins bien desservies comme les étudiants, les familles et personnes seules
- Inciter les promoteurs résidentiels privés, communautaires et publics à développer une offre locative diversifiée, accessible et abordable
- Participer aux travaux de concertation en habitation découlant du rapport en logement social et abordable de la MRC de la Nouvelle-Beauce
- Encourager ou réglementer la conception de logements durables et sains, adaptés et résilients aux changements climatiques
- Encourager ou réglementer l'intégration de composantes de conception universelle dans les nouvelles constructions, afin de favoriser l'accessibilité pour tous
- Adopter un règlement rendant les avertisseurs de monoxyde de carbone obligatoires pour l'ensemble des résidences en présence d'une source de combustion
- Sensibiliser les citoyens à mesurer le radon dans leur résidence afin d'aider à diminuer l'exposition de la population à ce gaz radioactif
- Adopter la conception d'habitations limitant l'exposition au bruit routier dans les secteurs à risque

## Développement commercial

### Alimentation

- Favoriser l'implantation de commerces d'alimentation offrant des aliments sains. Les sources d'approvisionnements alternatifs, comme des marchés publics, marchés mobiles, les épiceries d'économie sociale, représentent également des options intéressantes.
- Mettre en œuvre le projet de jardins communautaires et collectifs
- Favoriser l'implantation d'une offre alimentaire saine, abordable et durable soutenue par une politique alimentaire municipale
- Inclure des aliments sains, locaux et abordables à l'offre alimentaire lors des événements municipaux

### Pour en savoir davantage

- Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches (2022). *Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) du projet urbanistique de la municipalité de Scott*. CISSS de Chaudière-Appalaches.
- Il est possible de contacter Mme Johannie Drapeau ([Johannie.Drapeau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Johannie.Drapeau@ssss.gouv.qc.ca)) et Mme Marie-Ève Morin ([Marie-Eve.morin.csssml@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Marie-Eve.morin.csssml@ssss.gouv.qc.ca)), responsables du projet.



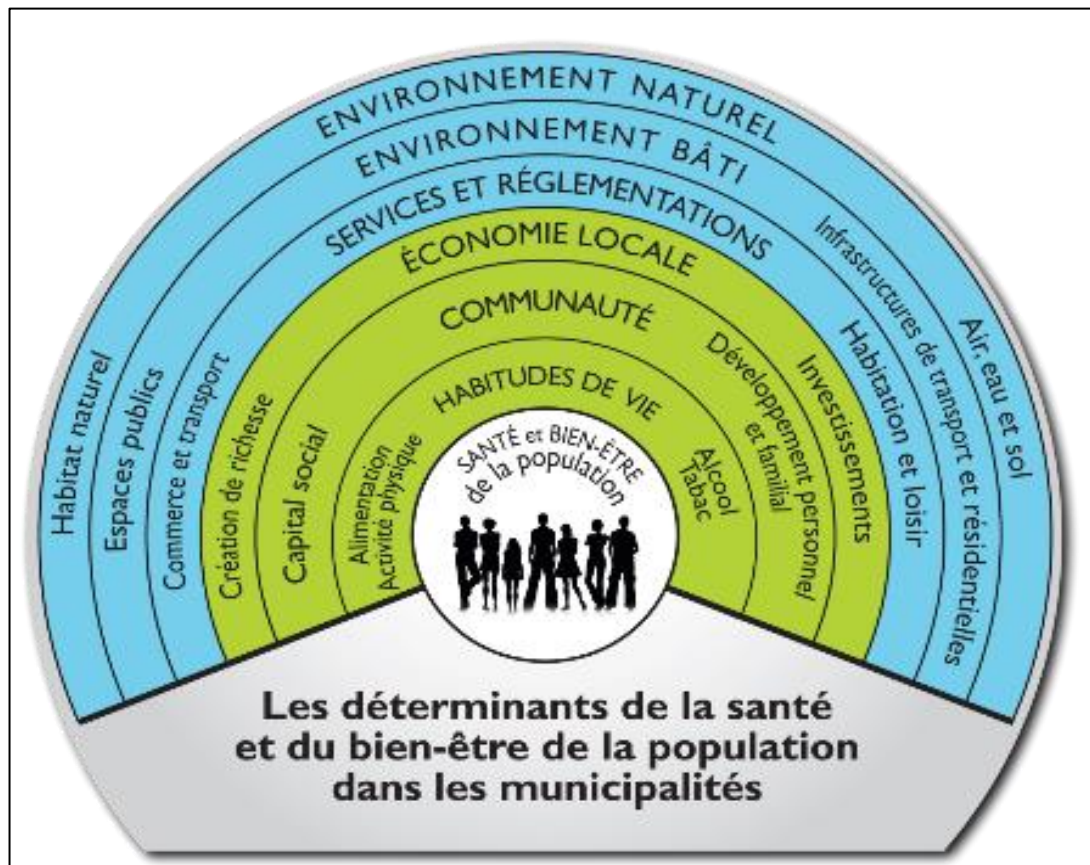


# Introduction

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'appel de proposition découlant de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) qui vise à faire du Québec l'une des sociétés les plus en santé d'ici 2025. L'une des orientations porte sur l'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires et prévoit le recours à l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) pour soutenir la prise en compte des aspects de santé dans la planification et l'aménagement du territoire. Au Québec, un grand nombre de directions régionales de santé publique réalisent des EIS en collaboration avec des municipalités pour soutenir une prise de décisions favorables à la santé et à la qualité de vie des citoyens. La direction de santé publique (DSPu) de Chaudière-Appalaches réalise l'une de ses premières EIS sur le projet urbanistique de la municipalité de Scott.

L'EIS est une approche intersectorielle innovante favorisant de meilleures décisions pour la santé de la population. Cette démarche d'évaluation prospective permet de juger des effets possibles d'une politique, d'un programme ou d'un projet sur la santé. Elle propose aux décideurs des pistes d'ajustements dans le but d'atténuer les effets négatifs potentiels et de maximiser les impacts positifs anticipés sur la santé et la qualité de vie des citoyens. Se réalisant en étroite collaboration avec les acteurs municipaux, l'objectif est d'émettre des recommandations concrètes et réalistes pour bonifier les retombées de la politique, programme ou projet sur la santé des citoyens et aussi contribuer à réduire les inégalités sociales de santé (ISS). La figure suivante illustre les principales sphères d'intervention des municipalités (zone bleue) sur l'économie locale, la communauté, les habitudes de vie et ultimement sur la santé et le bien-être de la population (Tremblay, 2012).

**Figure 1 : Déterminants de la santé et du bien-être dans les municipalités**



(Tremblay, 2012)



## Mise en contexte

Au printemps 2019, la municipalité de Scott située dans la municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, aux abords de la rivière Chaudière, a subi une inondation majeure, impactant le cœur du village. En novembre de la même année, une inondation frappait une nouvelle fois, cette fois d'ampleur moyenne. Sur les 285 propriétés inondées, près d'une centaine ont dû être démolies. L'école primaire a également dû être relocalisée. Conséquence des inondations majeures de 2019 dans plusieurs régions du Québec, le Gouvernement du Québec a créé les zones d'intervention spéciale (ZIS), instaurant un moratoire sur la construction et la reconstruction de bâtiments détruits par une inondation. À Scott, la ZIS englobe une partie importante du périmètre urbain et son noyau villageois, forçant la municipalité à revoir son plan d'urbanisme. Dans cette démarche, elle fait face à de nombreux défis d'aménagement. Entre autres, elle doit relocaliser certaines fonctions et redéfinir un nouveau pôle d'activités, réaménager la zone inondable et redéfinir un nouveau cœur de village. Outre la zone inondable, la municipalité doit tenir compte d'autres contraintes au développement, telles que la présence de l'autoroute 73, de la route du Président-Kennedy (route 173), du parc industriel, de la voie ferrée et des terres agricoles.

Dans l'élaboration de son projet, elle a été accompagnée par certains organismes. À l'automne 2019, la DSPu a proposé à la municipalité la réalisation d'une démarche d'EIS portant sur son projet urbanistique, notamment sur la redéfinition du noyau villageois. Pour effectuer ce travail, la DSPu a bénéficié d'un soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du soutien de l'institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Les sinistres, tels que les inondations, ont des impacts sanitaires significatifs sur la santé d'une population, comme les impacts physiques et psychologiques (INSPQ, 2010). Une enquête québécoise, menée à la suite des inondations de 2019, a mis en évidence le fait que près d'un an après les inondations, les personnes touchées sont significativement plus nombreuses à avoir des problèmes de santé mentale que celles qui n'ont pas été exposées aux inondations (Généreux, Lancard, Maltais, & Gagnon, 2020). Elle démontre des effets indésirables et durables sur la santé psychologique des personnes sinistrées, mais aussi chez celles indirectement exposées (Généreux, Lancard, Maltais, & Gagnon, 2020).

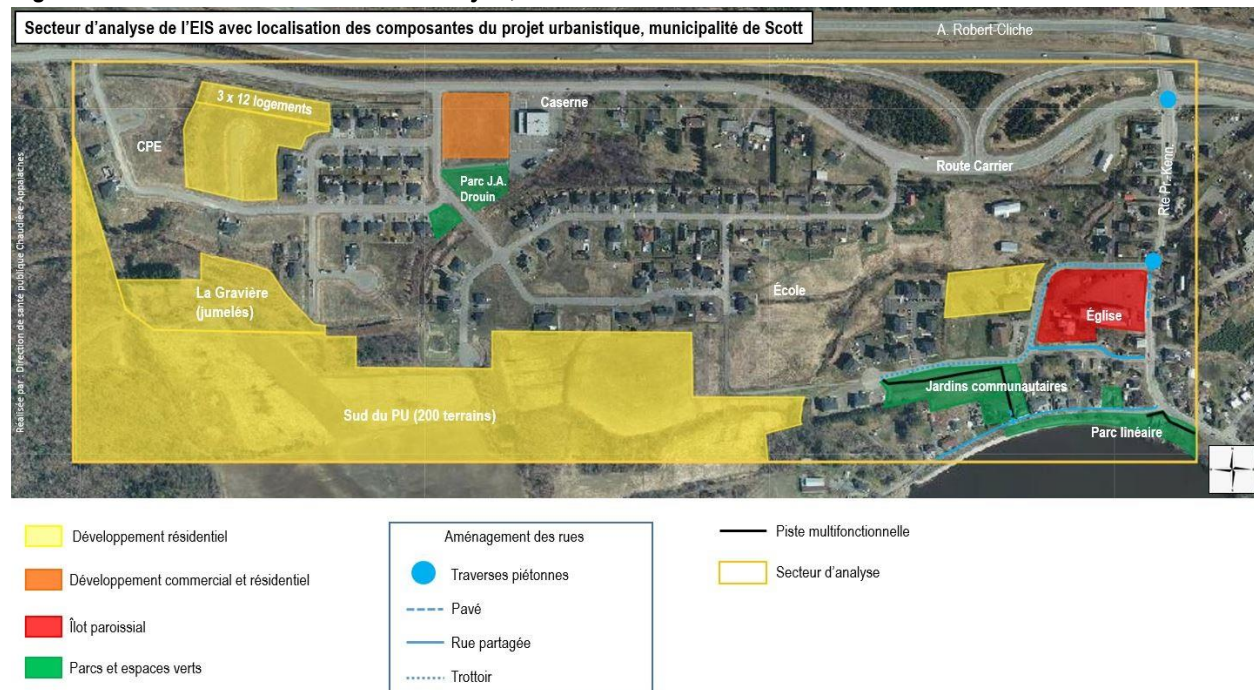
Des cœurs de villes et villages bien conçus améliorent la qualité de vie des résidents en offrant des milieux de vie agréables qui répondent à leurs besoins. Ils sont susceptibles d'accroître le sentiment de sécurité et d'appartenance, de favoriser l'activité physique et la saine alimentation, ainsi que de contribuer à la lutte contre les changements climatiques (Bouchard-Bastien, et autres, 2020). Redéfinir le noyau villageois de Scott est une stratégie prometteuse pour atténuer les impacts des inondations et influencer positivement la santé et la qualité de vie des citoyens.



# 1. Description du projet urbanistique de Scott : redéfinir un noyau villageois

L'EIS porte spécifiquement sur un secteur de la municipalité de Scott (voir figure 2 ci-dessous), précisément le secteur de l'église Saint-Maxime et du quartier Joseph-Antoine Drouin. L'analyse des impacts sur la santé concerne uniquement ce secteur qui inclura le nouveau noyau villageois. Il est l'un des trois secteurs concernés par des projets municipaux développés après les inondations en 2019. À titre informatif, les deux autres secteurs faisant l'objet de projets sont le parc riverain de Scott (zone inondable) et le secteur du parc Atkinson (loisirs). Le choix du secteur d'analyse repose sur plusieurs éléments, entre autres un projet plus défini et le fait qu'un noyau villageois comporte possiblement plus d'enjeux et d'éléments pouvant avoir des impacts positifs sur la santé de la population.

**Figure 2 : Localisation du secteur d'analyse, Scott**



La redéfinition du nouveau noyau villageois à Scott poursuit plusieurs objectifs, entre autres :

- Créer un milieu de vie sain, durable et équitable pour les citoyens;
- Augmenter l'offre en services de proximité au cœur du village;
- Redonner une nouvelle image à Scott;
- Accroître l'attractivité et la vitalité de la municipalité;
- Accroître le sentiment d'appartenance des citoyens envers la communauté;
- Augmenter l'offre culturelle;
- Assurer des déplacements actifs et sécuritaires;
- Augmenter et diversifier l'offre en habitation.

Le secteur d'analyse de l'EIS couvre une superficie approximative de 0,7 km<sup>2</sup> au sein du périmètre urbain de Scott. Pour les besoins d'analyse, le projet urbanistique concernant ce secteur a été divisé en cinq composantes, soit :

- L'aménagement de l'îlot paroissial et la requalification de l'église Saint-Maxime;
- L'aménagement des rues;

- Les parcs et espaces verts;
- Le développement commercial;
- Le développement résidentiel.

Les paragraphes suivants décrivent brièvement les aménagements envisagés pour chacune de ces composantes.

### 1.1. Aménagement de l'îlot paroissial et requalification de l'église Saint-Maxime

Situé au cœur de Scott, en bordure de la route du Président-Kennedy, l'îlot paroissial est visé par un projet de place publique multifonctionnelle dans la cour de l'église Saint-Maxime, afin d'accueillir différents événements extérieurs et de créer un lieu rassembleur et attractif. Il y a également un souhait de verdir et embellir le site.

L'église Saint-Maxime, érigée en 1904, fait l'objet d'un projet de requalification. Il est projeté d'y intégrer une salle multimodale pour accueillir différents événements culturels (spectacles, exposition, mariages, etc.), un café culturel (expositions d'art, activités culturelles) et une épicerie zéro déchet qui inclura une sélection de produits spéciaux. Aussi, un projet touristique d'animation de l'église par blocs thématiques pour toutes les clientèles est projeté, en partenariat avec une entreprise touristique locale déjà bien établie. De plus, il y aura une salle pour les personnes âgées (projet avec la fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ)). En parallèle, on souhaite également mettre en valeur le patrimoine.

**Figure 3 : Vue sur l'îlot paroissial, Scott**



(Google Maps, 2013b)

### 1.2. Aménagement des rues

La municipalité compte mettre en place des aménagements pour augmenter la sécurité des piétons et cyclistes en quelques endroits sur le réseau routier, notamment l'aménagement de traverses piétonnières aux intersections de la rue Carrier et de la route du Président-Kennedy, ainsi que de la 16<sup>e</sup> Rue et de la route du Président-Kennedy. Pour cette première intersection, jugée comme non sécuritaire, elle souhaite également aménager un terre-plein central comme élément d'atténuation de la vitesse des véhicules. La construction d'un trottoir est également prévue sur la 16<sup>e</sup> Rue, de l'église jusqu'à la nouvelle école. La municipalité souhaite également faire de la rue Bellerive et de la 14<sup>e</sup> Rue, des rues partagées.



**Figure 4 : Rue Bellerive, en bordure de la rivière Chaudière, Scott**



(Google Maps, 2013a)

### **1.3. Parcs et espaces verts**

La municipalité souhaite créer un parc dans le quartier Joseph-Antoine Drouin et un parc linéaire (incluant une piste multifonctionnelle) en bordure de la rivière Chaudière. La création du parc linéaire sera rendue possible par la démolition de résidences à la suite des inondations. Ceci sera une occasion de mettre en valeur le paysage et d'améliorer l'offre en mobilité durable. Il s'étendra du pont de Scott jusqu'à la rue Bellerive, sur laquelle un passage permettra à la piste multifonctionnelle de rejoindre la 16<sup>e</sup> Rue et la nouvelle école primaire de Scott. Au sein du parc linéaire, des éléments de sensibilisation aux inondations seraient intégrés (ex. : marqueurs de crue). Aussi, il y aura de l'espace disponible pour des kiosques temporaires. En plus des parcs, l'aménagement de jardins communautaires et collectifs, en partenariat avec l'organisme Nouaison, est également prévu sur un terrain vacant de la 16<sup>e</sup> Rue, non loin de l'église et de la nouvelle école. Ils comprendront 10 mini-parcelles à louer, une zone à l'ombre pour des tables à pique-nique, des arbres fruitiers et un compost. Une table de jardinage surélevée avec siège et espace pour des fauteuils roulants fait l'objet d'une demande d'aide financière.

**Figure 5 : Terrain vacant sur la 16<sup>e</sup> Rue à Scott qui accueillera les jardins communautaires**



(Google Maps, 2013b)

**Figure 6 : Plan des jardins communautaires prévus à Scott**



(Urbam, 2021)

## 1.4. Développement résidentiel

Le développement du quartier Joseph-Antoine Drouin est en cours actuellement, certaines constructions sont en voie de se finaliser et d'autres développements privés sont à venir, dont trois immeubles de 12 unités de logements sur la rue Jean-Baptiste, ainsi que des résidences unifamiliales. Le développement La Gravière, au sud-ouest du quartier, comptera environ 20 logements de type maison jumelée. Pour le développement situé sur le terrain à côté de la caserne de pompier au coin de la route Carrier et de la rue des Marie-Ange, il est souhaité d'avoir au



rez-de-chaussée des commerces et à l'étage un petit nombre (inconnu) de logements. Un développement potentiel pourrait voir le jour autour du secteur de l'église, cependant le type et le nombre de logements sont inconnus. Il y a aussi un ajout potentiel de 20 unités de logement pour personnes âgées à la Coopérative d'habitation Saint-Maxime, située en arrière de l'église sur la 16<sup>e</sup> Rue. À moyen ou long terme, le développement au sud du périmètre d'urbanisation actuel est envisagé par la municipalité, avec un potentiel en développement résidentiel d'au moins 200 terrains.

**Figure 7 : Plan de développement du quartier Joseph-Antoine Drouin, Scott**



(Municipalité de Scott, 2022)

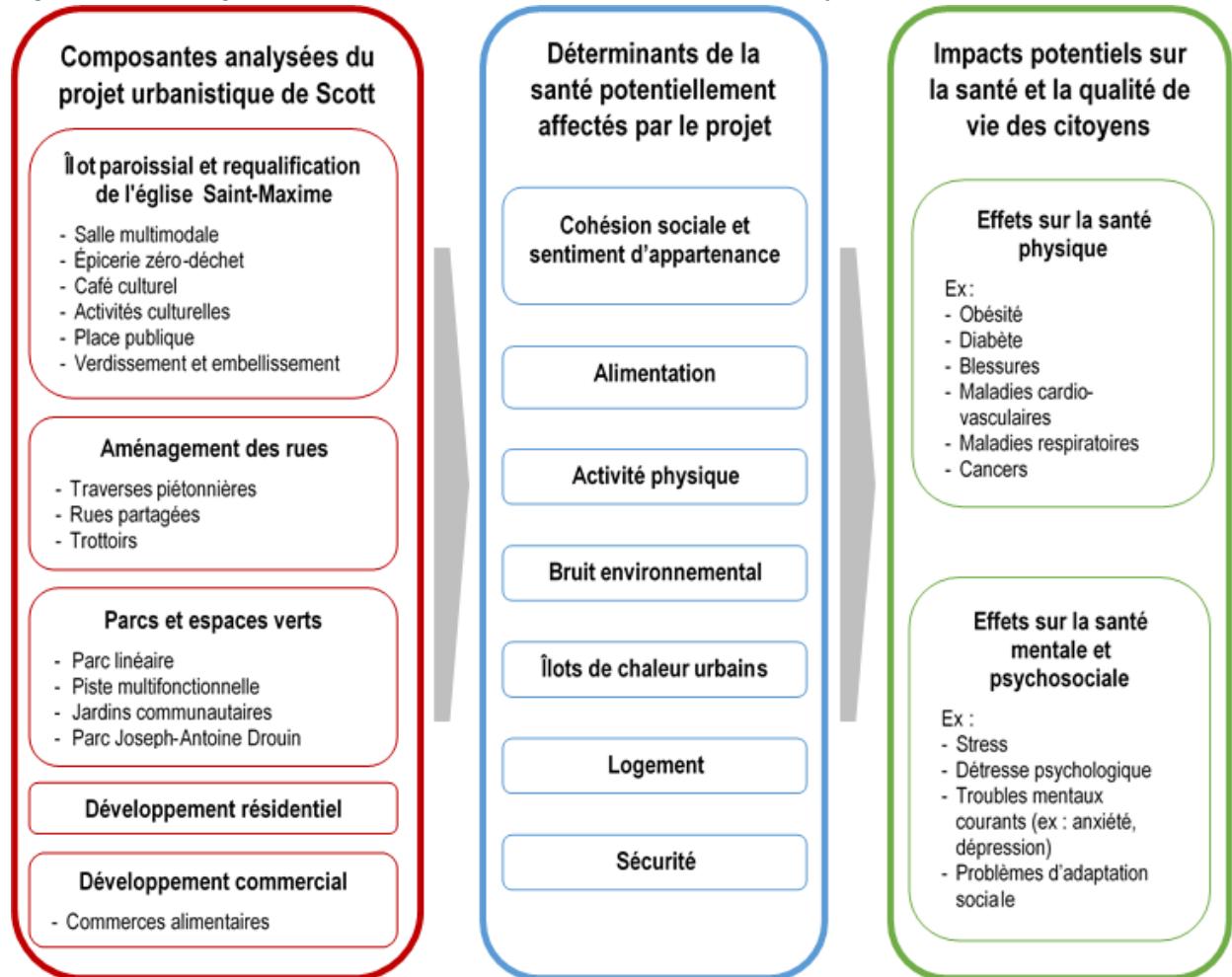
## 1.5. Développement commercial

Outre les commerces prévus au sein de l'église Saint-Maxime (café culturel, épicerie zéro déchet), deux autres secteurs sont ciblés par la municipalité pour y accueillir des activités commerciales afin d'augmenter les services de proximité. Ces secteurs ont déjà été mentionnés dans la composante développement résidentiel. Le premier secteur constitue le terrain situé à l'ouest de la nouvelle caserne et le deuxième sera potentiellement autour du secteur de l'église. Bien que les types de commerces qui seront implantés sont actuellement inconnus, le besoin en commerce d'alimentation a été mentionné par la municipalité et il est d'ailleurs évoqué dans sa *Politique familiale et des aînés*.

## 1.6. Cadre logique

La rencontre de cadrage du projet avec le comité local (représentants de la municipalité de Scott et de la MRC Nouvelle-Beauce) a permis de prioriser les composantes du projet, ainsi que les déterminants de la santé à approfondir.

**Figure 8 : Cadre logique de l'évaluation d'impact sur la santé pour le projet urbanistique de Scott**



La figure ci-dessus illustre les liens entre les différentes composantes du projet urbanistique, les déterminants de la santé priorisés et sélectionnés avec le milieu municipal, ainsi que les impacts potentiels sur la santé des citoyens.

Ce sont ces liens entre les différents éléments sélectionnés qui ont fait l'objet d'analyse et pour lesquels des recommandations sont émises dans l'objectif de favoriser les retombées positives du projet sur la santé des citoyens.

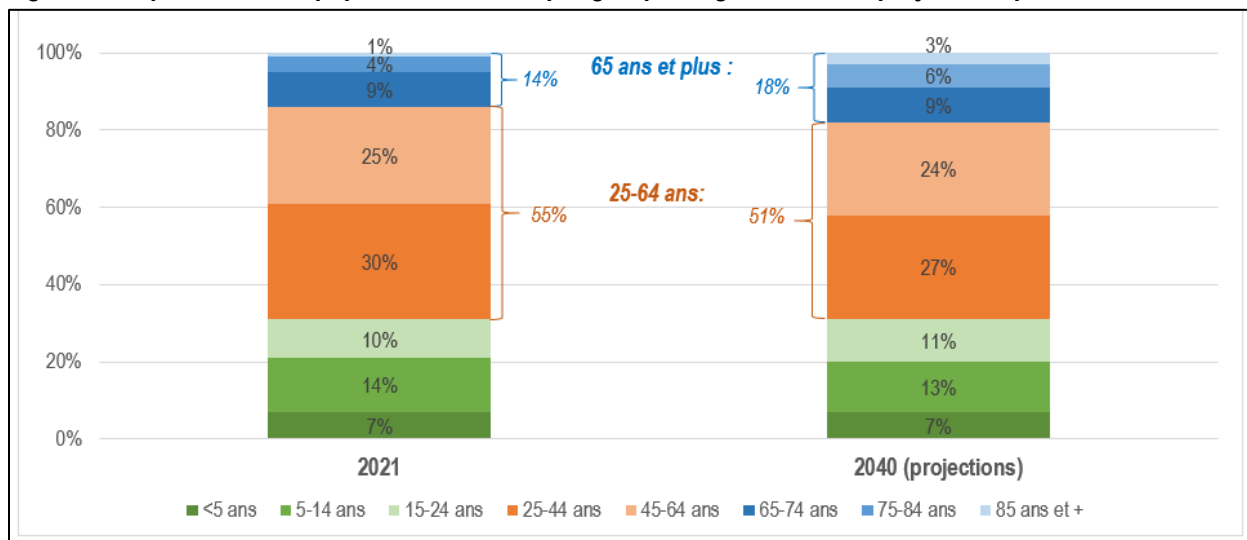
## 2. Portrait de la communauté

Afin de mieux analyser les impacts potentiels à la santé du projet urbanistique de redéfinition du noyau villageois à Scott, il apparaît pertinent de présenter quelques données sur les principales caractéristiques de sa population. Les données sont présentées à l'échelle de la municipalité de Scott, de la MRC de La Nouvelle-Beauce, du territoire de CLSC Nouvelle-Beauce ou encore de la région Chaudière-Appalaches, selon la plus petite échelle territoriale disponible pour les données. Les données présentées sont les plus récentes disponibles.

### 2.1. Données sociodémographiques

La population de Scott compte quelque 2 600 habitants selon le recensement de 2021, en augmentation de 9 % par rapport à 2016 (Statistique Canada, 2021). La municipalité affiche d'ailleurs une forte croissance démographique depuis le milieu des années 2000. Entre 2006 et 2016, la population de Scott a augmenté de 31 %, un accroissement supérieur à celui observé au cours de la même période dans l'ensemble de la MRC de La Nouvelle-Beauce (17 %), en Chaudière-Appalaches (7 %) et de la province de Québec (8 %) (Direction de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches, 2021). Selon les projections démographiques, la population de Scott pourrait atteindre un peu plus de 3 000 habitants d'ici 2030, et près de 3 600 en 2040 (Institut de la statistique du Québec, 2021). En 2016, la population était composée de 52 % d'hommes et 48 % de femmes. Les graphiques suivants présentent la répartition de la population de Scott par groupe d'âge en 2021, ainsi que selon les projections d'ici 2040. On estime que d'ici 2040, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus va presque doubler et que les personnes âgées de 85 ans et plus seront cinq fois plus nombreuses. La proportion des personnes plus jeunes de 0 à 24 ans devrait quant à elle demeurer stable.

**Figure 9 : Répartition de la population de Scott par groupe d'âge en 2021, et projections pour 2040**



(Institut de la statistique du Québec, 2021)

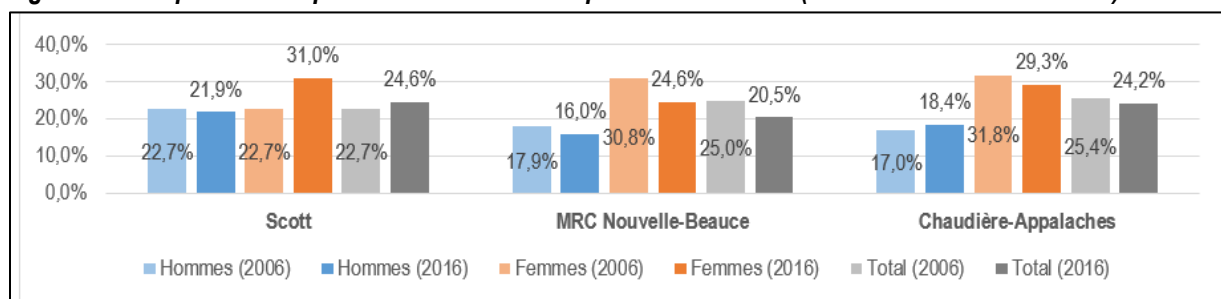
## Densité de population

En 2021, Scott présentait une densité de population de 82 habitants/km<sup>2</sup>, une augmentation par rapport à 2016 (75,2 habitants/km<sup>2</sup>) (Statistique Canada, 2021).

## Personnes vivant seules

En 2016, le quart des 220 personnes de 65 ans et plus de Scott (24,6 %) vivaient seules, une proportion supérieure à celle observée dans la MRC de La Nouvelle-Beauce (20,5 %). Cette proportion a augmenté entre 2006 et 2016, en particulier chez les femmes (22,7 % à 31 %), alors qu'elle a plutôt diminué à l'échelle de la MRC et de la région. Chez les 15 à 64 ans, ce sont 10,7 % d'entre eux qui vivaient seuls en 2016, ce qui est inférieur aux proportions observées dans la MRC (12,3 %) et dans la région (13,5 %) en 2016.

**Figure 10 : Proportion des personnes de 65 ans et plus vivant seules (Recensement 2006 et 2016)**



(Direction de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches, 2021)

## Familles

En 2016, parmi l'ensemble des familles de Scott, 24,3 % avaient au moins un enfant de 0 à 5 ans, une proportion en augmentation par rapport à 2006 (20,8 %) et supérieure à celle de la MRC de La Nouvelle-Beauce (20 %). Toujours en 2016, 9,3 % des familles de Scott étaient des familles avec trois enfants ou plus. Quant aux familles monoparentales avec au moins un enfant de 0 à 18 ans, elles représentaient 10,9 % des familles de Scott, une proportion inférieure à celle de la MRC (18,1 %) et de la région (21,3 %).

## Population immigrante

En 2016, la population immigrante à Scott représentait 1,5 % de la population totale de Scott.

## Revenu

En 2016, le revenu annuel moyen de la population de Scott de 15 ans et plus se situait à 39 846 \$, soit une valeur légèrement inférieure à celle de la MRC (40 662 \$) et en Chaudière-Appalaches (40 838 \$). Chez les 65 ans et plus, le revenu moyen se situait à 26 751 \$. Comme ailleurs au Québec et dans la région, on observe à Scott un écart de revenu important entre les hommes et les femmes (respectivement 44 309 \$ et 34 802 \$). Pour les familles de Scott avec ou sans enfants, le revenu total médian était de 86 016 \$ en 2016, une situation favorable par rapport à la MRC (83 180 \$), ainsi qu'à la région (79 835 \$).

La proportion de la population de Scott vivant sous le seuil de faible revenu fondé sur le seuil de faible revenu après impôt était de 0,9 % en 2016, soit un niveau inférieur à celui observé dans la MRC de La Nouvelle-Beauce (1,9 %) et dans la région (9,2 %).

## Emploi

En 2016, le taux d'inoccupation chez les personnes de 15 à 24 ans de Scott était de 36,4 % en 2016, ce qui est supérieur à celui de la MRC (28,6 %) et de la région (31,7 %).

Chez les 25 à 64 ans, le taux d'inoccupation était de 13,2 %, en diminution par rapport à 2006 (15,8 %). Ce taux était inférieur à celui de la MRC de La Nouvelle-Beauce (15,8 %) et de la région (20,2 %). On remarque que le taux d'inoccupation était supérieur chez les femmes (15,2 %) que chez les hommes (11,2 %).

## 2.2. Données sur l'état de santé de la population

### Maladies chroniques et cancer

Le tableau suivant présente la prévalence de certaines maladies chroniques chez la population du territoire de CLSC ou de la MRC de La Nouvelle-Beauce, du territoire de RLS de Beauce et de la région, selon la plus petite échelle territoriale disponible par rapport à la municipalité de Scott et les données les plus récentes disponibles. Nous trouvons à propos de les présenter, puisque les impacts sur la santé pour la population se mesurent au final par l'occurrence de différentes maladies et conditions de santé.

**Tableau 1 : Prévalence ou taux d'incidence de certaines maladies chroniques, territoire de CLSC ou MRC de La Nouvelle-Beauce**

Type de maladie	Prévalence (%) ou taux d'incidence (nombre par 100 000 habitants)	
	Territoire de CLSC ou MRC Nouvelle-Beauce	Chaudière-Appalaches
<b>Hypertension artérielle (20 ans et plus)</b> (SISMACQ, 2019-2020)	21%	21,4%
<b>Obésité ou embonpoint</b>		
Jeunes du secondaire (EQSJS, 2016-2017)	19,8%	19,4%
18 ans et plus (ESCC, 2017-2018)	nd	51,7%
<b>Diabète</b> (SISMACQ, 2019-2020)		
20 à 64 ans	4,2%	4,7%
65 ans et plus	20,7%	21,5%
<b>Maladies cardiaques ischémiques (angine, infarctus)</b> (SISMACQ, 2019-2020)		
20 à 64 ans	4,4%	4,3%
65 ans et plus	34,2%	30,3%
<b>Maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC)</b> (SISMACQ, 2019-2020)		
35 à 64 ans	5,7%	5,6%
65 ans et plus	18,9%	18,3%
<b>Asthme (1 an et plus)</b> (SISMACQ, 2019-2020)	7,8%	9,2%
<b>Rhinite allergique</b> (EQSP, 2014-2015)	16,6% (RLS de Beauce)	15,2%
<b>Cancer</b> (RQC, période 2013-2017)	631,3 par 100 000	631,6 par 100 000

nd : non disponible

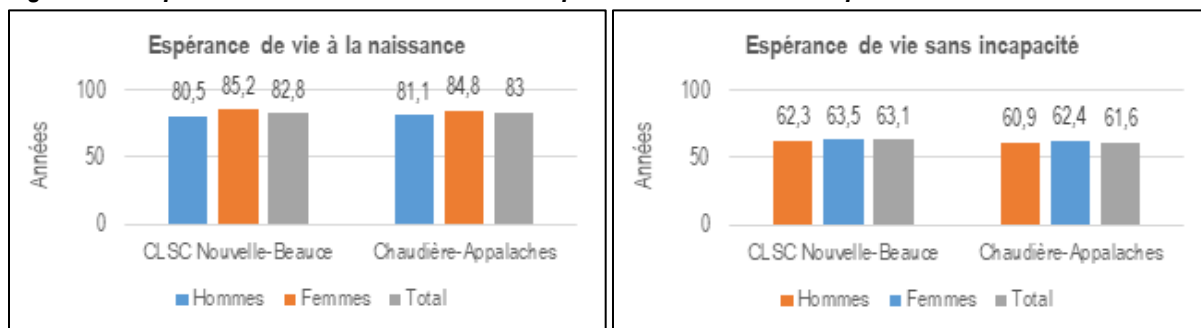
(Infocentre de santé publique du Québec, 2019-2020; Infocentre de santé publique du Québec, 2016-2017; Infocentre de santé publique du Québec, 2017-2018; Infocentre de santé publique du Québec, 2014-2015; Infocentre de santé publique du Québec, 2013-2017)

Alors qu'on observe dans la dernière décennie au Québec et dans la région une tendance à la stabilité au niveau de la prévalence de certaines maladies chroniques telles que le diabète, les maladies cardiaques et les maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC), on remarque plutôt une augmentation constante de la prévalence de l'asthme et du taux d'incidence de cancers depuis les 20 dernières années.

## Espérance de vie

Les graphiques suivants présentent l'espérance de vie à la naissance et l'espérance de vie sans incapacité pour la population du territoire de CLSC Nouvelle-Beauce comparé à la région.

**Figure 11 : Espérance de vie à la naissance et espérance de vie sans incapacité**



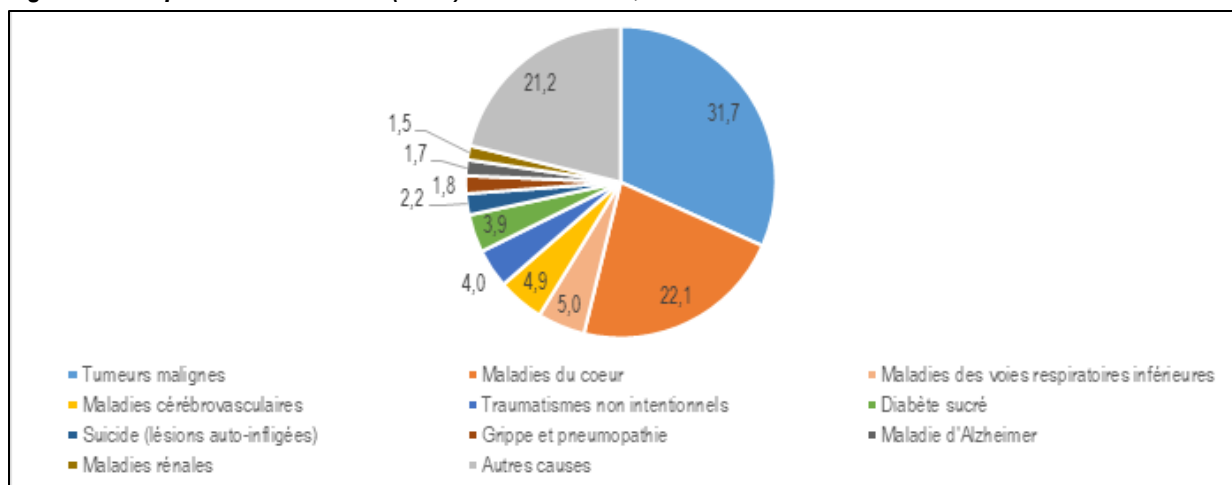
(Infocentre de santé publique du Québec, 2006a; Infocentre de santé publique du Québec, 2006b)

## Mortalité

Chez la population de Scott, le taux de mortalité prématurée (mortalité avant l'âge de 75 ans) a augmenté entre les périodes 2004-2008 et 2014-2018, passant de 256,8 à 350,7 par 100 000 habitants. Ce taux est supérieur à celui observé dans la MRC de La Nouvelle-Beauce (297,5 par 100 000 habitants) et dans la région (306,5 par 100 000 habitants) pour la période 2014-2018. Les décès prématurés représentent environ 50 % de tous les décès enregistrés au Québec. Un nombre important de ces décès prématurés pourrait être évités par des interventions et actions visant les conditions et les milieux de vie de la population. On les qualifie de prématurés, car ils surviennent à un âge relativement jeune considérant l'espérance de vie moyenne à la naissance (INSPQ, 2018). Les causes de mortalité prématurée sont diverses, on peut nommer les cancers et les morts violentes (suicides, accidents, maladies cardiovasculaires, etc.) (INSPQ, 2018).

Comme ailleurs au Québec et dans la région, le cancer et les maladies cardiaques représentent les principales causes de décès sur le territoire du CLSC Nouvelle-Beauce, tels qu'illustré dans le graphique suivant.

**Figure 12 : Répartition des décès (en %) selon la cause, territoire du CLSC Nouvelle-Beauce**



(Infocentre de santé publique du Québec, 2014-2018)

Plus de la moitié de la mortalité par cancer serait liée à des habitudes de vie modifiables comme le tabagisme, le régime alimentaire, la sédentarité, la consommation excessive d'alcool ainsi qu'à l'obésité (Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2022).



## 3. Analyse et recommandations

### 3.1. Aménagement de l'îlot paroissial et requalification de l'église Saint-Maxime

Au niveau de la composante îlot paroissial et requalification de l'église Saint-Maxime, l'analyse visait à évaluer les effets potentiels du projet sur certains déterminants de la santé, soit le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale, l'alimentation, les îlots de chaleur urbain (ICU) et le bruit environnemental. Le déterminant de l'alimentation, en lien avec les projets de café culturel et d'épicerie zéro déchet, sera traité à la section 3.5.1 de la composante du développement commercial.

#### 3.1.1. *Sentiment d'appartenance et cohésion sociale*

Les cœurs de village, qui comprennent généralement le quartier le plus ancien ainsi que les sites patrimoniaux, contribuent au sentiment d'appartenance et à la construction identitaire d'une communauté. Les individus et les groupes entretiennent des liens d'attachement avec ces endroits, dont des liens de nature identitaires (histoire personnelle et collective), sociaux (l'enracinement, la familiarité, le voisinage, l'appartenance) ou fonctionnels (la réalisation d'activités ou d'intérêts spécifiques) (Bouchard-Bastien, et autres, 2020). Il est reconnu que les liens sociaux et le sentiment d'appartenance dans une communauté ont des impacts positifs sur la santé et le bien-être, notamment sur la réduction du stress, l'amélioration de la santé mentale, l'adoption de comportements favorables à la santé, tels que la pratique d'activité physique et la satisfaction à l'égard de la vie en général (Direction de santé publique de la Montérégie, 2015).

La participation sociale contribue au sentiment d'appartenance et à la cohésion sociale et il est bien démontré qu'elle influence positivement la santé à plusieurs niveaux. Par exemple, la participation sociale des aînés est reconnue comme l'une des clés d'un vieillissement en santé, en étant associée au ralentissement du déclin cognitif et fonctionnel, à une diminution de la consommation de médicaments et des symptômes dépressifs, à une amélioration de la perception de l'état de santé et à une augmentation de la sensation de bien-être (Raymond, Gagné, Sévigny, & Tourigny, 2008). À l'inverse, l'isolement social chez les aînés est associé à une augmentation du risque de mortalité, de maladies cardiovasculaires, de problèmes de santé mentale, de malnutrition et de maltraitance ainsi qu'à une propension moindre à adopter des saines habitudes de vie. La participation sociale dépend de divers facteurs, notamment du niveau d'accessibilité aux services et activités. L'application d'une approche d'accessibilité universelle, une approche inclusive qui prend en compte les différents besoins et les conditions de vie des individus, permet de favoriser cette participation (St-Louis, 2021).

Enfin, sur le plan individuel, certaines personnes ou groupes d'individus sont plus à risque d'être isolés socialement, comme les personnes vivant seules, les personnes à faible revenu, les minorités sexuelles, les proches aidants, les personnes immigrantes, les personnes atteintes de problèmes de santé mentale ou encore celles ayant des limitations physiques, sensorielles ou cognitives (Raymond, Gagné, Sévigny, & Tourigny, 2008). D'autres sous-groupes de population, comme les jeunes ou les familles monoparentales ou celles avec de jeunes enfants, ont généralement des niveaux moindres de participation sociale.

Les aménagements envisagés dans le projet, tels que la salle multimodale, le café culturel et la place publique multifonctionnelle, permettront d'accueillir une variété d'activités commerciales, touristiques, culturelles ou de loisirs. Actuellement, l'offre pour le secteur d'analyse est peu développée, toutefois, des activités sont tout de même offertes à Scott, notamment dans le secteur des loisirs. Les activités prévues à l'îlot, particulièrement pour le volet culturel, viendront ajouter et compléter l'offre déjà existante et desservir un nouveau quartier en développement ainsi que d'autres quartiers à proximité de par sa centralité géographique au sein de la municipalité. Situés en plein cœur du village, les aménagements prévus auront le potentiel de renforcer les liens sociaux et le sentiment d'appartenance des citoyens envers leur municipalité et leur communauté et ainsi améliorer leur santé et bien-être. Ils pourraient



avoir un impact important, positif ou négatif, sur la participation des citoyens, selon leurs caractéristiques. Des impacts positifs pour la population pourraient davantage être générés dans la mesure où le projet répond aux besoins des citoyens, est à leur image et correspond à leur vision d'avenir, est inclusif et s'appuie sur les principes d'accès universel. Le renforcement de la cohésion sociale revêt une importance particulière pour Scott puisqu'il s'agit d'un important facteur de protection qui peut contribuer à la résilience communautaire et à l'atténuation des impacts psychosociaux individuels et collectifs suite aux inondations des dernières années. Il est par ailleurs démontré que la culture peut réduire l'isolement social, particulièrement en milieu rural, renforcer la cohésion sociale et contribuer à établir des ponts entre différents groupes culturels et différentes générations (Fancourt & Finn, 2019). L'offre diversifiée d'activités et de services de proximité à l'îlot paroissial favoriserait la participation simultanée de plusieurs citoyens, ce qui pourrait entraîner un impact positif sur la création de liens, le niveau de participation et d'inclusion sociale.

### **Recommandations**

- Favoriser la participation citoyenne dans toutes les étapes d'élaboration du projet de l'îlot paroissial, afin de s'assurer que l'offre de services et les activités soient adaptés aux besoins. Accorder une attention particulière à favoriser la participation des individus ou groupes plus vulnérables ou ayant généralement un niveau de participation moindre.
- Assurer l'accès universel et équitable aux activités et services de proximité offerts à l'îlot paroissial, afin de favoriser la participation et l'inclusion de tous les citoyens, sans discrimination. Un accès universel et équitable doit se traduire à tous les niveaux suivants :
  - Accès financier : S'assurer que les services et activités soient offerts à un coût raisonnable pour tous, en particulier pour les personnes à plus faible revenu. Une offre intéressante d'activités gratuites devrait également être envisagée dans la programmation globale;
  - Accès physique : S'assurer que l'aménagement physique des lieux (cour de l'église et bâtiment) soit facilement accessible à tous, incluant les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou avec handicap(s) et les familles avec jeunes enfants (ex. : rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite, seuils de portes adaptés, dispositifs d'ouverture automatique des portes, toilettes adaptées, bancs en quantité suffisante, affichage facilement lisible, salle d'allaitement, stationnement réservé aux personnes handicapées);
  - Accès à l'information : Diffuser l'information sur les activités et services offerts de manière compréhensible et adaptée et via une diversité de moyens de communication, afin de s'assurer que tous les citoyens soient informés et aient donc la possibilité de participer.
- Favoriser une offre d'activités qui contribue à renforcer les liens intergénérationnels et entre les différents groupes de la communauté.
- Assurer la bonne cohabitation et l'harmonie entre les différents usages prévus pour l'îlot paroissial et entre les différents groupes d'usagers.

Note : Des recommandations concernant la cohésion sociale sont également faites à la page 29 de la section 3.3.3 consacrée à la composante parcs et espaces verts.

### 3.1.2. Bruit environnemental

Selon l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) 2014-2015, 13 % de la population de Chaudière-Appalaches âgée de plus de 15 ans se disait fortement dérangée dans la dernière année à la maison par le bruit environnemental et 16,5 % rapportait que la qualité du sommeil avait été perturbée par le bruit ambiant (INSPQ, 2015). Le bruit environnemental est le bruit émis par toutes les sources à l'exception des milieux de travail. Le bruit environnemental est largement répandu et constitue un risque à la santé, au bien-être et à la qualité de vie de la population. Plusieurs effets à la santé, autant physiques que psychosociaux, y sont associés, dont les troubles du sommeil, la perte auditive, les acouphènes, les maladies cardiaques, les problèmes d'apprentissage chez les enfants et la nuisance (gêne et dérangement). Certains groupes de la population y sont plus vulnérables, comme les enfants, les personnes avec des maladies chroniques et les personnes âgées (Martin, Deshaies, & Poulin, 2015). Ces effets sur la santé peuvent varier selon la nature du bruit et le niveau d'exposition en fonction du moment de la journée. Par exemple, une exposition prolongée à des bruits forts (plus de 75 dBA) pendant huit heures par jour peut causer après plusieurs années une perte d'audition. Des effets sur le corps peuvent tout de même être observés à des niveaux moindres d'exposition, comme une perturbation du sommeil autour de 40 dBA à l'extérieur (Gouvernement du Québec, 2021a). Le bruit environnemental se divise en plusieurs catégories selon la source (ex. : bruit routier, ferroviaire, etc.). Pour la composante de l'îlot paroissial et requalification de l'église Saint-Maxime, il s'agit surtout du bruit environnemental associé aux loisirs. Selon l'OMS, une exposition moyenne annuelle de toutes les sources de bruit combinée et liée aux loisirs dépassant 70 dBA ( $L_{Aeq-24h}$ ) est associée à des effets néfastes sur la santé (OMS, 2018).

Les moyens pour réduire l'exposition au bruit à la source sont divers, il y a notamment de bonnes pratiques d'aménagement du territoire et l'approche réglementaire par les divers paliers de gouvernement afin d'encadrer les émissions de bruit sur le territoire, par exemple un règlement municipal sur les nuisances sonores. Il existe aussi certaines mesures d'atténuation du bruit. Toutefois, la grande variété des sources de bruit et les particularités locales qui affectent sa propagation (ex. : topographie, vents) peuvent rendre difficile le choix de mesures d'atténuation adaptées pour le milieu. Lors d'un nouveau projet qui peut comporter des activités bruyantes ou qui a un potentiel de dérangement de par ses activités, la réalisation d'une étude acoustique prévisionnelle peut alors devenir un outil important de gestion, en plus de servir à la résolution de situations problématiques à l'égard du bruit (Gouvernement du Québec, 2021a). L'intégration de mesures dès la conception ou la planification seront moins coûteuses que celles mises en place par la suite lorsqu'un problème de bruit survient.

La requalification de l'église Saint-Maxime et l'aménagement de l'îlot paroissial à Scott vise la tenue d'activités culturelles ou de loisirs comme des spectacles musicaux, la célébration de mariages, l'animation de l'église avec une entreprise locale (Woodooliparc) et l'implantation de services de proximité comme une épicerie zéro déchet et un café culturel. Ces activités pourront être tenues autant à l'intérieur de l'église qu'à l'extérieur sur la place publique multifonctionnelle prévue au projet. Il est plausible de croire que ces activités pourraient générer, sur une base occasionnelle ou régulière, du bruit pouvant être associé à de la musique forte, aux clients présents sur une terrasse (cris, rires, bavardages), à l'achalandage des commerces et activités (ex. : portes de véhicules qui claquent). Il est reconnu que certaines activités récréatives transformant un lieu calme en lieu animé, lorsque non souhaité par la population, peuvent avoir un impact négatif sur la perception de l'ambiance sonore par cette dernière (Bouchard-Bastien, et autres, 2020). Les facteurs de risques qui peuvent déranger les résidents sont le niveau de bruit, la répétition des expositions, la période de la journée, le type de bruit (ex. : impulsif, aléatoire) et les caractéristiques spectrales du bruit (ex. : basses fréquences, tonal) (Padois, Perna, Doutres, & Dupont, 2020). Les activités associées aux loisirs, prévues au sein de l'îlot, peuvent donc possiblement ajouter de nouvelles sources de bruit pour le voisinage et nuire au bien-être et à la qualité de vie. Il reste toutefois difficile de qualifier l'ampleur de ces effets considérant que le type et la fréquence des activités reste à préciser et qu'on ignore l'attrait qu'elles auront auprès de la clientèle locale ou en provenance de l'extérieur, ainsi que leur évolution dans le temps.

## Recommandations

- Consulter la population en amont sur les activités envisagées au sein de l'îlot paroissial pour en favoriser l'acceptabilité sociale et concilier les attentes en regard du bruit environnemental (Bouchard-Bastien, et autres, 2020);
- Prévoir et évaluer, avant la mise en place d'activités ou d'événements, les impacts potentiels du bruit sur le voisinage et considérer les établissements sensibles qui sont situés à proximité (ex. : résidences privées pour aînés (RPA), école, garderie) et mettre en place des mesures d'atténuation si nécessaire. Pour évaluer les impacts sur la santé, se baser sur les valeurs cibles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- Recourir si nécessaire à des experts consultants en bruit. Ceux-ci pourraient évaluer si certaines mesures de mitigation sont à mettre en place (ex. : écrans entre les usages sensibles) (Martin & Gauthier, 2018). Il est à noter que peu de municipalités et de ministères possèdent une expertise avancée en bruit. À titre informatif, à la demande du MSSS, le guide *Gestion et planification des activités récréatives extérieures reconnues bruyantes* destiné aux municipalités a été développé (Padois, Perna, Doutres, & Dupont, 2020);
- Mettre en place de bonnes pratiques (non exhaustives) pour limiter ou réduire le bruit associé aux loisirs, en voici certains exemples :
  - Définir des valeurs limites à appliquer pour la protection des résidents (Padois, Perna, Doutres, & Dupont, 2020);
  - Limiter le nombre d'activités ou d'événements par année à un même endroit, surtout si l'endroit n'est pas adapté pour en accueillir régulièrement (Padois, Perna, Doutres, & Dupont, 2020) ;
  - Adapter le nombre d'événements selon l'endroit et les plaintes enregistrées les années précédentes (Padois, Perna, Doutres, & Dupont, 2020);
  - Déterminer les périodes de la semaine, la durée et la fin des événements. Par exemple, les événements dans la semaine pourraient se terminer plus tôt. Établir des contraintes d'utilisation selon la période du jour ou de la nuit afin de respecter la période de repos des citoyens (ex. : 23 h à 7 h) (Martin & Gauthier, 2018);
  - Accompagner les promoteurs pour l'orientation et la position des équipements sonores (Padois, Perna, Doutres, & Dupont, 2020);
  - Exiger une insonorisation adéquate pour limiter le bruit lié à la musique de l'intérieur vers l'extérieur (Martin & Gauthier, 2018);
  - Surveiller pendant la durée de l'évènement les niveaux sonores (Martin & Gauthier, 2018);
  - Prévoir un processus de gestion des plaintes;
  - Se doter d'un règlement municipal adapté sur les nuisances sonores pour encadrer certaines activités (ex. : café terrasse dans un secteur habité, musiques et sons amplifiés) et pouvoir intervenir si nécessaire.
- Relocaliser au besoin certaines activités évaluées plus dérangeantes, dans un principe de cohabitation harmonieuse des usages.

Note : Des recommandations concernant le bruit environnemental sont également faites à la page 22 de la section 3.2 consacrée à la composante sur l'aménagement des rues.

### 3.1.3. Îlots de chaleur urbains (ICU)

Les ICU sont des zones urbaines où on peut observer une différence de température marquée, jusqu'à 12°C de plus, avec les zones rurales environnantes ou entre différentes zones au sein d'une ville. Ces zones ont la capacité d'accumuler et de retenir la chaleur lors de journées chaudes, en raison de divers facteurs, tels qu'une faible végétalisation des surfaces. Les ICU peuvent aggraver les effets d'une vague de chaleur et les effets à la santé liés à la chaleur chez la population. Ceux-ci peuvent comprendre la fatigue, les crampes, un malaise généralisé, une faiblesse, des étourdissements, l'évanouissement et le coup de chaleur. Les enfants, les personnes âgées et les personnes atteintes d'une maladie chronique y sont plus sensibles (Gouvernement du Québec, 2022). Il est reconnu

que les milieux végétalisés subissent moins les effets d'une canicule et diminuent les ICU, tout en rendant de nombreux autres services à la population comme la filtration de l'air par la captation des polluants atmosphériques et la réduction du bruit (Beaudoin, Labesse, Prévost, & Robitaille, 2019). La végétation aurait un effet de rafraîchissement moyen de 1 à 4,7 °C qui peut s'étendre de 100 à 1 000 mètres en zone urbaine, en fonction de la quantité d'eau disponible pour les végétaux (Drapeau, Beaudoin, Vandycke, & Brunstein, 2021).

Le terrain de l'église Saint-Maxime, d'une superficie approximative de 0,77 hectare, est constitué en majeure partie de surfaces non végétalisées, les surfaces végétalisées égalant environ 0,2 hectare (26 %). Pour les municipalités québécoises de moins de 400 habitants/km<sup>2</sup>, il n'y a pas de donnée disponible sur la localisation des ICU. Bien que le phénomène soit plus limité dans les petites municipalités rurales comme Scott, certaines surfaces non végétalisées sont susceptibles d'être plus chaudes de plusieurs degrés que les surfaces environnantes. L'îlot paroissial, avec sa faible couverture végétale et un stationnement de bitume réfléchissant faiblement le rayonnement solaire, est susceptible d'accumuler la chaleur lors de journées chaudes. Le projet d'aménager, d'embellir et de verdifier l'îlot paroissial, dans la mesure où les aménagements participent à augmenter le couvert végétal et à réfléchir le rayonnement solaire, pourrait donc avoir une incidence positive en venant diminuer sa capacité à retenir la chaleur, et ainsi participer à réduire les effets à la santé liés à la chaleur pour la population amenée à le fréquenter durant la période estivale.

### **Recommandations**

- Intégrer de la végétation à la conception de la place publique multifonctionnelle;
- Prévoir des zones au sein de la place publique où la population pourra être à l'ombre aux heures les plus chaudes de la journée, par exemple avec l'aide d'arbres et arbustes ou encore d'abris-soleil, tels que pergolas, auvents et parasols;
- Favoriser pour les aménagements l'utilisation de matériaux capables de réfléchir le rayonnement solaire (albédo élevé). Les surfaces claires et brillantes réfléchissent davantage le rayonnement solaire que les surfaces plus foncées et opaques (Drapeau, Beaudoin, Vandycke, & Brunstein, 2021);
- Évaluer la possibilité d'incorporer de la végétation et du drainage au stationnement. Il est conseillé d'aménager de la végétation sur le pourtour (bandes végétalisées) et à l'intérieur (îlots végétalisés) des espaces de stationnement. L'objectif est de créer de l'ombre sur les surfaces asphaltées (Drapeau, Beaudoin, Vandycke, & Brunstein, 2021);
- Augmenter le couvert végétal de manière générale au sein de l'îlot paroissial en plantant une variété de végétaux, d'arbres et arbustes. Privilégier les espèces indigènes, tolérantes aux variations climatiques du Québec et à la pollution. Les végétaux rafraîchissent davantage que le gazon seul et une variété d'espèces augmente la résistance des forêts urbaines. Les aménagements végétalisés devraient toutefois respecter certaines règles de sécurité, comme assurer une bonne visibilité des lieux afin d'éviter de créer des environnements propices à la flânerie, au vandalisme ou à divers crimes (Drapeau, Beaudoin, Vandycke, & Brunstein, 2021). Éviter les espèces allergènes (ex. : bouleau, aulne, orme, certaines graminées et herbacées) puisque certains individus sont allergiques à leurs pollens (MSSS, 2018b; Beaudoin & Levasseur, 2017);
- Envisager la possibilité d'aménager un corridor vert permettant de traverser l'îlot tout en étant à l'ombre;
- Envisager, comme mesure d'embellissement, des fontaines ou des petits bassins, qui peuvent également amener de la fraîcheur.

Note : Des recommandations concernant les ICU sont également faites à la section 3.3.2, page 27 consacrée à la composante parcs et espaces verts.

## 3.2. Aménagement des rues

Au niveau de la composante de l'aménagement des rues, l'analyse visait à évaluer les effets potentiels du projet sur certains déterminants de la santé, soit la sécurité routière, l'activité physique et le bruit environnemental. Cette composante a fait l'objet d'un rapport par l'organisme Accès transports viables (ATV), mandaté par la DSPu en 2021, pour effectuer un diagnostic territorial et formuler des recommandations afin de favoriser le transport actif de manière confortable et sécuritaire.

### 3.2.1. Sécurité routière

La sécurité routière touche tous les usagers de la route, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons. Toutefois, les usagers du transport actif sont les plus vulnérables, en particulier les enfants et les personnes âgées ou à mobilité réduite. L'aménagement du réseau routier a des impacts directs sur la santé via son influence sur la sécurité routière et le risque de traumatismes et de décès liés aux accidents de la route. Les limites de vitesse, la configuration des rues, les aménagements dédiés aux piétons et cyclistes, la signalisation routière et l'éclairage sont autant d'éléments qui influencent la sécurité routière. Par exemple, il est démontré que le risque de blessures chez les piétons associé à la circulation motorisée est deux fois plus important dans les rues dépourvues de trottoirs, comparé au risque encouru dans les rues avec trottoirs de chaque côté (Campbell, 2004). Également, selon Transports Québec, on observe une part plus grande d'accidents impliquant des piétons ou des cyclistes sur les routes provinciales qui traversent une agglomération et on en attribue la cause principalement à la vitesse (Berthod, 2012). La vitesse des véhicules influence aussi grandement la gravité des blessures subies par un piéton lors d'un impact. Alors que la probabilité de survie d'un piéton est de 90 % lors d'une collision avec un véhicule circulant à 30 km/h, elle est de moins de 25 % lors d'une collision à 50 km/h (MTQ, 2015). La vitesse sur les routes en milieu urbain représente un défi pour plusieurs municipalités. Des études montrent que les limites de vitesse sont peu respectées, particulièrement par les camions, et des sondages montrent que les conducteurs admettent dépasser les limites de vitesse affichées (Mackey & Lemay, 1997). Bien que le risque de collisions et de traumatismes graves augmente avec la vitesse des véhicules, il est important de noter que dans la province, sur l'ensemble du réseau routier municipal, 73 % des collisions avec blessés se produisent sur les rues où la limite de vitesse est de 60 km/h et moins. Cela s'expliquerait notamment par les débits importants de circulation, les écarts de vitesse entre les différents usagers et les caractéristiques géométriques des aménagements peu favorables aux déplacements des piétons et des cyclistes (MTQ, 2015).

La sécurité routière a également des impacts indirects à la santé via ses effets sur le transport actif. Il est démontré que plus la sécurité perçue par les citoyens est élevée, plus ils seront enclins à faire usage d'un mode de transport actif comme la marche ou le vélo, augmentant ainsi leur niveau d'activité physique et ses effets positifs sur la santé (Loisir et sports Montérégie, 2021). La sécurité a une influence considérable sur l'adoption du transport actif par les écoliers, puisqu'il s'agit du principal facteur incitant les parents à laisser les enfants marcher ou pédaler jusqu'à l'école (Accès transports viables, 2021). Les enfants dont les parents estiment l'environnement sécuritaire sont cinq fois plus susceptibles de se rendre à l'école à pied.

Dans son rapport, ATV note plusieurs enjeux relatifs à la sécurité routière pour les aménagements actuels et projetés au niveau des rues du secteur à l'étude. Ces aménagements seraient susceptibles de nuire à la sécurité en raison des conflits d'usage entre les véhicules, piétons et cyclistes et des risques associés de traumatismes routiers. De même, les nouvelles activités envisagées dans le nouveau noyau villageois entraîneront possiblement une circulation automobile et un achalandage accru, augmentant ainsi les risques. Ce secteur, comprenant la RPA, l'îlot paroissial et le futur développement commercial et résidentiel du terrain de la ferme, est accessible par quelques rues, dont la route du Président-Kennedy (route provinciale 173), artère importante qui présente certains enjeux de sécurité, dont la vitesse excessive.

Afin de mieux comprendre les risques potentiels pour les piétons et cyclistes, un dénombrement des accidents de la route survenus de 2016 à 2020 dans le secteur à l'étude a été réalisé d'après les données du Ministère du transport du Québec (MTQ, 2017b) et les accidents ont été localisés sur une carte (voir figure ci-dessous). Les données incluent seulement les accidents rapportés par un policier (peut sous-estimer le nombre d'accidents ou de victimes) et ne constituent pas une analyse exhaustive du risque, une accidentologie, ni une quantification du risque individuel et ne tient pas compte des facteurs environnementaux entourant les accidents ou les comportements des conducteurs.

**Figure 13 : Carte de localisation des accidents de la route pour le secteur d'analyse, Scott, 2016 à 2020**



De 2016 à 2020, on observe qu'au moins un piéton a été blessé, face au 1279, route du Président-Kennedy, à l'endroit où le trottoir de ce côté de la route devient discontinu et où la route se rétrécit. On observe également deux zones particulièrement affectées par les accidents impliquant des véhicules motorisés, soit l'intersection de la route du Président-Kennedy avec la route Carrier et le tronçon de la route du Président-Kennedy entre la 10<sup>e</sup> et la 14<sup>e</sup> Rue, deux endroits clés d'un réseau de transport actif. Plus particulièrement à l'intersection avec la route Carrier, plusieurs accidents ont eu lieu, dont un entre une automobile et un poids lourd (camion lourd/tracteur routier, véhicule équipement, autobus) et certains avec blessés. Les accidents relativement plus nombreux à cette intersection semblent soutenir la perception qu'elle est dangereuse à traverser. En effet, selon une consultation de parents d'écologistes réalisée pour l'ancienne école primaire, plusieurs parents considéraient cette traversée dangereuse pour les enfants en raison des volumes de circulation, de la vitesse excessive des automobilistes, de l'absence de surveillance (policrière ou brigadière), de la proximité des bretelles d'autoroute et du manque d'éclairage (Accès transports viables et Vivre en Ville, 2017). Ces préoccupations quant aux enjeux de sécurité relatifs à la route du Président-Kennedy ont également été évoquées, lors d'une consultation des citoyens sur le projet urbanistique à l'automne 2021. Les débits journaliers sur cette route semblent confirmer la perception que les volumes de circulation sont élevés (débit journalier moyen annuel (DJMA) de 5 400 véhicules; débit journalier moyen hivernal (DJMH) de 5 600 véhicules et débit journalier moyen estival (DJME) de 6 000 véhicules) (MTQ, 2017a).

Les aménagements de la route du Président-Kennedy et des rues du secteur à l'étude présentent certains enjeux de sécurité importants comme l'absence de trottoir en certains endroits, de traversées aménagées (signalisées, sécuritaires et accessibles) et de mesures d'apaisement de la circulation pour les piétons et cyclistes. Ces enjeux

concernent les enfants et les familles, puisqu'au sein du secteur d'analyse, on retrouve l'école et le CPE Des Petits Pommiers, qui ont des vocations étroitement reliées et qui pourraient générer des déplacements fréquents pour cette clientèle. Ces enjeux concernent également les aînés et les personnes à mobilité réduite, puisque les aménagements actuels et prévus ne semblent pas considérer les limitations de ces personnes.

Ces enjeux de sécurité sont d'autant plus importants que la municipalité souhaite développer de nouveaux quartiers résidentiels et planifie de nouvelles activités commerciales et touristiques à l'îlot paroissial, ce qui pourrait augmenter les volumes de circulation et les interactions entre les usagers du transport actif et les véhicules motorisés, notamment par le stationnement dans les rues.

Le tableau suivant présente une synthèse des principaux enjeux de sécurité identifiés.

**Tableau 2 : Principaux enjeux relatifs à la sécurité**

Secteurs ou rues concernés	Enjeux de sécurité
Terrain de la nouvelle école primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de plan pour gérer la circulation des autobus et des voitures sur le terrain de l'école (circulation dans tous les sens)</li> <li>• Présence de nombreux stationnements</li> </ul>
Rues donnant accès à la nouvelle école (rues des Marie-Ange et Armand-Claude)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Densité des véhicules en raison des rues étroites</li> <li>• Circulation d'autobus scolaires</li> <li>• Intersections exigües pour les autobus scolaires et champ de vision restreint pour leur conducteur</li> <li>• Absence d'aménagement pour piétons et cyclistes (absence de trottoir et de piste ou bande cyclable)</li> <li>• Stationnement permis en bordure de rue</li> <li>• Véhicules occupant la majeure partie de l'emprise de rue disponible</li> <li>• Absence de mesures d'apaisement de la circulation</li> </ul>
Rues dans le secteur à l'étude	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'efficacité – peu de connectivité et de passage entre les rues</li> <li>• Absence d'aménagement pour piétons et cyclistes (absence de trottoir et de piste ou bande cyclable)</li> <li>• Stationnement permis en bordure de rue</li> <li>• Absence de mesure d'apaisement de la circulation</li> <li>• Véhicules occupant la majeure partie de l'emprise de rue disponible</li> <li>• Manque de connectivité sécuritaire entre l'école et le CPE</li> </ul>
Route du Président-Kennedy (route provinciale 173)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traversée du stationnement de l'église Saint-Maxime</li> <li>• Absence d'aménagement adapté pour aînés et personnes à mobilité réduite</li> <li>• Trottoirs discontinus le long de la route</li> <li>• Traverses piétonnes mal signalisées, inconfortables ou absentes</li> <li>• Vitesse excessive des véhicules motorisés (dépassement de la limite de vitesse affichée de 50 km/h)</li> <li>• Absence de mesure d'apaisement de la circulation</li> </ul>

Certains aménagements prévus par la municipalité, en contrepartie, ont le potentiel d'avoir un impact positif sur la sécurité routière. C'est le cas de la piste multifonctionnelle qui reliera le parc riverain à la nouvelle école, ainsi que l'implantation de rues partagées dans lesquelles des aménagements visant à augmenter la sécurité des piétons et cyclistes sont prévus. C'est également le cas de l'installation de marqueurs identitaires (Urbam, 2021), car ceux-ci joueraient un rôle important dans la transition d'un milieu à un autre et contribueraient ainsi à réduire les vitesses des conducteurs (MTQ, 1997). D'ailleurs, l'intégration d'œuvres d'art aux infrastructures de transport améliore le paysage et contribue à l'identité du milieu (MTQ, 2018).

### **Recommandations**

- Mettre en œuvre les recommandations touchant la sécurité routière formulées dans le rapport d'ATV (2021) *Diagnostic territorial – Pour des aménagements en faveur du transport actif confortables et sécuritaires*, notamment :
  - Se doter d'un plan de circulation sur le terrain de l'école et ses abords;
  - Aménager des trottoirs pour les piétons dans les rues menant des quartiers résidentiels à la nouvelle école;
  - Assurer la présence de brigadiers scolaires aux traverses et intersections névralgiques utilisées par les écoliers;
  - Maintenir la limite de vitesse de 30 km/h dans le secteur de la nouvelle école et des rues avoisinantes;
  - Aménager des corridors scolaires.
- S'assurer que les traverses piétonnes soient adaptées et sécuritaires pour tous, en particulier pour les usagers plus vulnérables comme les personnes âgées ou à mobilité réduite, par exemple par l'abaissement du trottoir, l'ajout de plaques podotactiles (surfaces texturées), la programmation d'un temps de traversée plus long, etc.;
- Implanter des mesures d'apaisement de la circulation selon les meilleures pratiques et adaptées au milieu;
- Implanter des marqueurs identitaires aux entrées du noyau villageois;
- Aménager des infrastructures pour piétons et cyclistes (trottoirs, rues partagées, etc.) vers les parcs et les services de proximité;
- Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des automobilistes afin de favoriser un meilleur partage de la rue et la réduction de la vitesse;
- Assurer une connectivité sécuritaire pour le transport actif sur les trajets entre l'école et le CPE des Petits Pommiers;
- Faire les représentations requises auprès du Ministère des MTQ afin d'améliorer la sécurité sur la route 173, par exemple :
  - Élaborer un plan de sécurité selon le *Guide méthodologique d'élaboration – Plan de sécurité* (MTQ, 2021);
  - Réaménager l'intersection de la route Carrier et toute autre intersection peu sécuritaire;
  - S'assurer d'aménager des mesures d'apaisement de la circulation dans le noyau villageois;
  - Aménager des traversées signalisées, sécuritaires et accessibles.

### **3.2.2. Activité physique**

L'aménagement des rues et des infrastructures piétonnes et cyclables peut avoir une influence importante sur la santé de la population. Des aménagements sécuritaires et conviviaux incitent les citoyens à pratiquer des activités physiques de loisirs et à adopter le transport actif comme la marche ou le vélo. La sédentarité amène son lot de problèmes sur la santé physique (obésité, maladies cardiovasculaires, hypertension, cancers, etc.) et mentale (diminution de la participation sociale, troubles anxieux, etc.) (Bergeron, et autres, 2013). Le transport actif a des bénéfices indirects pour la santé. Il permet de réduire l'usage de la voiture, donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants provenant des gaz d'échappement, et ainsi améliorer la qualité de l'air et lutter contre les changements climatiques.



Les recommandations minimales québécoises des niveaux d'activité physique sont de 150 minutes d'activité d'intensité moyenne ou 75 minutes à intensité élevée chaque semaine pour les adultes et 60 minutes d'activité d'intensité moyenne à élevée chaque jour pour les jeunes de 5 à 17 ans (MSSS, 2018a). Selon l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) 2014-2015, la moitié des Québécois âgés de 15 ans et plus (52 %) atteignent le niveau recommandé d'activité physique (actif ou moyennement actif) et 30 % de la population québécoise est sédentaire (Infocentre de santé publique du Québec, 2014-2015). Un peu plus du tiers de la population québécoise de 15 ans et plus utilise le transport actif au moins une fois par semaine (38 %), la proportion maximale se retrouvant chez les personnes de 15 à 24 ans (49 %) et minimale chez les 65 ans et plus (31 %) (INSPQ, 2015).

Il est donc important d'encourager la pratique d'activité physique, et plus particulièrement chez les enfants, car plus l'activité physique est adoptée jeune, plus cette habitude de vie sera conservée à l'âge adulte (Labesse, et autres, 2019). Une des approches les plus productives est de les inciter à se rendre à l'école à pied ou à vélo. Les données sur les taux d'activité des enfants, les effets sur leur santé du transport actif et les principes de l'aménagement des réseaux de transport favorables aux écoliers sont analysés en détail dans le rapport *Diagnostic territorial – Pour des aménagements en faveur du transport actif confortables et sécuritaires - Municipalité de Scott* (Accès transports viables, 2021). Les principes d'aménagement de réseaux de transport ne s'appliquent pas qu'aux trajets des écoliers, mais également à toute la communauté. À ces principes de connectivité, d'efficacité des trajets ou de convivialité, nous devrions ajouter une attention particulière à l'accessibilité pour les aînés et les personnes à mobilité réduite. Des aménagements pour piétons accessibles encourageront ces personnes à marcher à l'extérieur, ce qui participe à augmenter leur niveau d'activité physique qui améliorera leurs capacités motrices et cognitives. Les obstacles au déplacement des personnes à mobilité réduite les handicapent (St-Louis, 2021), les rendent plus sédentaires et peuvent même conduire à leur isolement (OMS, 2002). Des aménagements plus inclusifs et confortables permettraient de réduire les ISS et favoriseraient le vieillissement en santé par la pratique d'activité physique (OMS, 2002; St-Louis, 2021). L'intégration de tels aménagements aux développements actuels et prévus profiteront à tous.

Également, certains enjeux de sécurité mentionnés précédemment représentent des obstacles à l'usage du transport actif, ce qui favorise l'usage de la voiture et une plus grande sédentarité. À travers son projet d'aménagement des rues, la municipalité de Scott a l'opportunité d'améliorer la sécurité des usagers du transport actif et de faciliter l'adoption de ce mode de transport. Des aménagements, non seulement sécuritaires mais également efficaces, accessibles, conviviaux ou interconnectés favoriseront un mode de vie physiquement actif et auront un impact positif sur la santé de la population. L'implantation du sentier multifonctionnel et de rues partagées, comme proposés dans le nouveau plan urbanistique, sont des aménagements positifs pour la santé des citoyens.

## **Recommandations**

- Mettre en œuvre les recommandations du rapport d'ATV (2021) *Diagnostic territorial – Pour des aménagements en faveur du transport actif confortables et sécuritaires*, notamment :
  - Assurer la sécurité des trajets des écoliers vers l'école afin d'inciter les parents à laisser leurs enfants marcher ou pédaler vers l'école;
  - Sensibiliser les écoliers et les parents aux avantages du transport actif;
  - Assurer la connectivité entre les principaux points générateurs de déplacement (ex. : école, îlot paroissial, parcs, épicerie) et s'assurer que les trajets sont efficaces, notamment en aménageant des sentiers permettant de se déplacer d'une rue à l'autre lorsque les rues sont conçues en boucle ou en ajoutant des sentiers multifonctionnels pour donner accès à ces points;
  - Appliquer les recommandations pour le développement résidentiel Joseph-Antoine Drouin aux autres développements résidentiels prévus dans la municipalité.

- Élaborer des aménagements de sécurité routière qui s'inspirent des meilleures pratiques et qui s'intègrent à la réalité de la municipalité, afin de favoriser le sentiment de sécurité de la population lors des déplacements actifs (marche, vélo). Se référer aux recommandations de la section précédente Aménagement des rues – Sécurité;
- S'assurer que les aménagements pour piétons et cyclistes soient respectés si le stationnement est permis dans les rues avoisinantes, puisque l'offre culturelle, touristique ou événementielle augmentera possiblement l'achalandage;
- Ajouter des aménagements spécifiques aux besoins des aînés et des personnes à mobilité réduite comme l'abaissement de trottoir, l'ajout de plaques podotactiles, la programmation d'un temps de traversée plus long;
- Évaluer la pertinence de réaliser dès maintenant des aménagements pour faciliter les déplacements actifs des aînés vers les parcs, les jardins communautaires et certains services de proximité (ex. : épicerie), comme mettre en place des aires de repos à mi-parcours entre des lieux d'intérêt qui sont à plus grande distance;
- Dénéiger les trottoirs, rues et sentiers, avec une attention particulière aux intersections et traverses piétonnes, entre autres afin de tenir compte des aînés qui, si les trottoirs ou sentiers ne sont pas déneigés, ne sortiront pas ou s'exposeront à une chute;
- Faciliter l'usage du vélo en installant des supports à vélo aux différentes destinations principales (école, logements, commerces, etc.);
- S'inspirer de la fiche « *Accessibilité universelle : la conception d'environnement pour tous* » et de ses 7 principes pour le design universel proposés par l'INSPQ (St-Louis, 2021).

Note : Des recommandations concernant l'activité physique sont également faites à la page 24 de la section 3.3.1 consacrée à la composante parcs et espaces verts.

### **3.2.3. Bruit environnemental associé à la circulation routière**

Le bruit associé à la circulation routière est la principale source de bruit environnemental au Québec (Martin, Deshaies, & Poulin, 2015). L'INSPQ estime qu'environ 7 à 9 % de la population québécoise serait fortement incommodée par le bruit routier (Martin, Deshaies, & Poulin, 2015). Le bruit est un élément stressant pour le corps. Il est démontré que le bruit routier est associé à de l'hypertension artérielle chez les adultes à la suite d'une exposition chronique, à des infarctus et à une élévation de la tension artérielle chez les enfants (MSSS, 2019). Afin d'en limiter les effets sur la santé, l'OMS recommande une exposition au bruit de la circulation routière en journée et pendant la nuit à des niveaux moyens respectifs de 53 dBA  $L_{den}$  (soit 50 dBA  $L_{Aeq-24h}$ ) et 45 dBA en façade extérieure des bâtiments (OMS, 2018). Pour limiter l'exposition au bruit routier, une combinaison de plusieurs mesures est souvent nécessaire pour une efficacité optimale (Martin, Deshaies, & Poulin, 2015). Les études montrant que le bruit routier a des effets sur la santé ont principalement portés sur une exposition chronique et à long terme. Aucune étude spécifique portant sur une exposition occasionnelle dans un quartier résidentiel peu achalandé, près d'une école ou près d'un noyau culturel et commercial en milieu rural n'a été répertoriée. À certains égards, le bruit routier peut être source de dérangement, une nuisance ou affecter la santé et la qualité de vie des citoyens dans de tels contextes (comportements routiers inadéquats, augmentation de la circulation de véhicules lourds, silencieux non conformes ou mal entretenus, etc.).

Trois éléments du projet urbanistique pourraient selon nous augmenter l'exposition au bruit routier pour certains résidents de Scott par rapport à la situation initiale. Il y a la présence de la nouvelle école primaire dans le quartier Joseph-Antoine Drouin, le développement de l'offre culturelle, touristique et commerciale au sein de l'îlot paroissial et la construction de nouvelles résidences ou logements en bordure d'artères importantes. L'école pourrait augmenter la circulation d'automobiles et d'autobus scolaires sur quelques rues à proximité. Le bruit serait généré surtout au début et à la fin des classes. Quant au développement de l'îlot paroissial, il pourrait générer une augmentation du volume de véhicules dans le noyau villageois, accentué possiblement en été en raison de l'offre culturelle et touristique. Le bruit routier pourrait être de faible intensité, mais continu selon les heures d'ouverture des commerces

ou activités offertes, ou d'intensité plus importante en fonction d'événements ou activités attirant un grand nombre de visiteurs locaux ou de touristes, de manière ponctuelle ou régulière.

Advenant que le projet d'animation de l'église avec le Woodooliparc fonctionne et que l'objectif d'amener les visiteurs du site d'attraction existant vers une nouvelle attraction située dans le noyau villageois est atteint, ceci pourrait amener une augmentation du va-et-vient ou du trafic routier dans le secteur de l'église. En effet, le nombre de visiteurs de l'attraction existante du Woodooliparc était de 125 000 en 2021, ce qui n'est pas négligeable. Il pourrait y avoir des pics de fréquentation, comme pour les fêtes de Noël en 2018 où 22 000 visiteurs auraient été accueillis au Woodooliparc (Boutin, 2019). Les activités prévues au sein de l'îlot pourraient donc exposer au bruit routier certains résidents à proximité, considérés comme des récepteurs sensibles (Martin & Gauthier, Meilleures pratiques d'aménagement pour prévenir les effets du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie, 2018).

Un autre enjeu est la construction de logements ou de résidences dans le secteur de la caserne et du terrain de la ferme, qui sont à proximité de voies de circulation importantes. Ceci pourrait amener une exposition des résidents au bruit généré par la circulation routière sur l'autoroute 73, la route 173 (Président-Kennedy) et la route Carrier. Le secteur de la caserne est situé à moins de 45 mètres de l'autoroute 73 et situé directement sur la rue Carrier. Le secteur du terrain de la ferme est à environ 150 mètres de l'autoroute 73, à environ 125 mètres de la 173 (dans le plus proche) et situé également en bordure de la route Carrier.

Dans le schéma d'aménagement de la MRC de La Nouvelle-Beauce, on identifie l'autoroute 73 comme étant une contrainte majeure au développement et toute habitation, institution ou usage récréatif à des distances inférieures à 180 mètres n'est pas autorisée, à moins que des mesures d'atténuation soient prévues de façon à ramener les niveaux sonores le plus près de 55 dBA  $L_{eq-24h}$  (MRC de La Nouvelle-Beauce, 2022). Toutefois, les critères de la *Politique sur le bruit routier* (55 dBA  $L_{eq-24h}$ ) n'ont pas été révisés depuis 1998, même si les connaissances sur les impacts du bruit sur la santé ont sensiblement évolué au cours des 20 dernières années et que des valeurs guides plus basses ont été identifiées pour limiter les effets sur la santé. Concernant la route Carrier et la route 173, elles ne sont pas identifiées au schéma comme étant des contraintes majeures en regard des usages sensibles au niveau du bruit routier, bien que les débits de circulation soient tout de même importants. En effet, le DJMA de la route 173 est de 5 400 véhicules et de 4 000 pour la route Carrier (Données Québec, 2020). Cette année de référence étant marquée par la pandémie COVID-19, les données sous-estiment à notre avis les DJMA réels pour ces voies de circulation.

Considérant ces informations, si aucune mesure de mitigation n'est prise, les futurs aménagements résidentiels à proximité de ces voies de circulation pourraient faire en sorte d'exposer au bruit routier des citoyens et générer des risques à la santé ou des nuisances. La situation pourrait contribuer également à la baisse de la valeur foncière des résidences affectées, un effet bien documenté du bruit (Martin, Deshaies, & Poulin, 2015). La sensibilité au bruit variant d'une personne à une autre, certaines personnes incommodées par le bruit pourraient modifier leurs comportements pour éviter le bruit. Ces nouveaux comportements pourraient avoir des effets indirects sur la qualité de vie, la santé (physique et psychologique) et le bien-être (ex. : fermer les fenêtres en période de canicule, moins sortir à l'extérieur).

### **Recommandations**

- Effectuer des mesures de bruit et identifier les endroits où les recommandations de l'OMS pour la santé sont dépassées, en regard des futurs projets de développement résidentiels, institutionnels et récréatifs connus jusqu'à maintenant;
- Idéalement, éviter de rapprocher davantage toute forme de logement de l'autoroute en raison du bruit et de la pollution de l'air. Prévoir et conserver des zones tampons ou écrans. Pour les zones mixtes commerciales et résidentielles, si la municipalité souhaite toujours y développer du résidentiel, configurer la zone commerciale de manière à ce qu'elle fasse office d'écran entre le résidentiel et les sources de bruit routier;

- Mettre en place des mesures ou dispositions (ex. : au schéma d'aménagement, plan d'urbanisme, règlement de zonage) pour contrôler l'implantation des usages sensibles (habitation, institution ou usage récréatif) en bordure des artères pouvant être une contrainte majeure au niveau du bruit routier, tel que la route 173, la route Carrier et l'autoroute 73. Par exemple, on pourrait exiger une distance tampon minimale, une insonorisation obligatoire contre le bruit extérieur (ex. : en façade), un aménagement approprié des pièces (ex. : chambres à coucher non situées en façade ou le plus éloignées de la source de bruit), une orientation adéquate du bâtiment, etc. (Martin, Deshaies, & Poulin, 2015);
- Réévaluer la distance séparatrice de 180 mètres inscrite au schéma d'aménagement entre l'autoroute 73 et les usages sensibles pour tenir compte des nouvelles connaissances sur le bruit, les débits de circulation actuels, etc. Également, envisager d'ajouter la route du Président-Kennedy ainsi que la route Carrier au schéma en tant que contraintes anthropiques;
- Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation dans les secteurs les plus exposés, par exemple la plantation d'arbres, le rétrécissement de la chaussée et consulter la population en amont pour en faciliter l'adhésion (Martin & Gauthier, Meilleures pratiques d'aménagement pour prévenir les effets du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie, 2018);
- Mettre en place des mesures d'abaissement de la limite de vitesse dans les secteurs les plus exposés, par exemple une signalisation interactive, une baisse de la limite de vitesse et consulter la population en amont pour en faciliter l'adhésion (Martin & Gauthier, Meilleures pratiques d'aménagement pour prévenir les effets du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie, 2018);
- Connaître et choisir les mesures d'atténuation les plus adéquates et adaptées au milieu. Certaines mesures, comme les dos d'âne allongés, peuvent par exemple ne pas convenir, car ils augmentent le bruit des véhicules lourds et des autobus lors des décélérations et accélérations pour franchir l'obstacle (INSPQ, 2012; Martin & Gauthier, Meilleures pratiques d'aménagement pour prévenir les effets du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie, 2018);
- Envisager d'utiliser un revêtement de chaussée à plus faible émission de bruit pour les tronçons des secteurs exposés au bruit (Martin, Deshaies, & Poulin, 2015);
- Favoriser le transport actif et collectif (Martin & Gauthier, Meilleures pratiques d'aménagement pour prévenir les effets du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie, 2018). Inciter les citoyens à adopter un mode de transport actif (vélo, marche, etc.), qui est le moyen de transport le moins bruyant, pour aller à l'école ou vers d'autres destinations. Ceci pourrait avoir une incidence importante sur la diminution du bruit routier par la diminution des volumes de circulation (INSPQ, 2012);
- Envisager un service de navette électrique entre les deux attractions du Woodooliparc afin de diminuer le nombre de véhicules en circulation au sein du noyau villageois et les besoins en espaces de stationnement.

### 3.3. Parcs et espaces verts

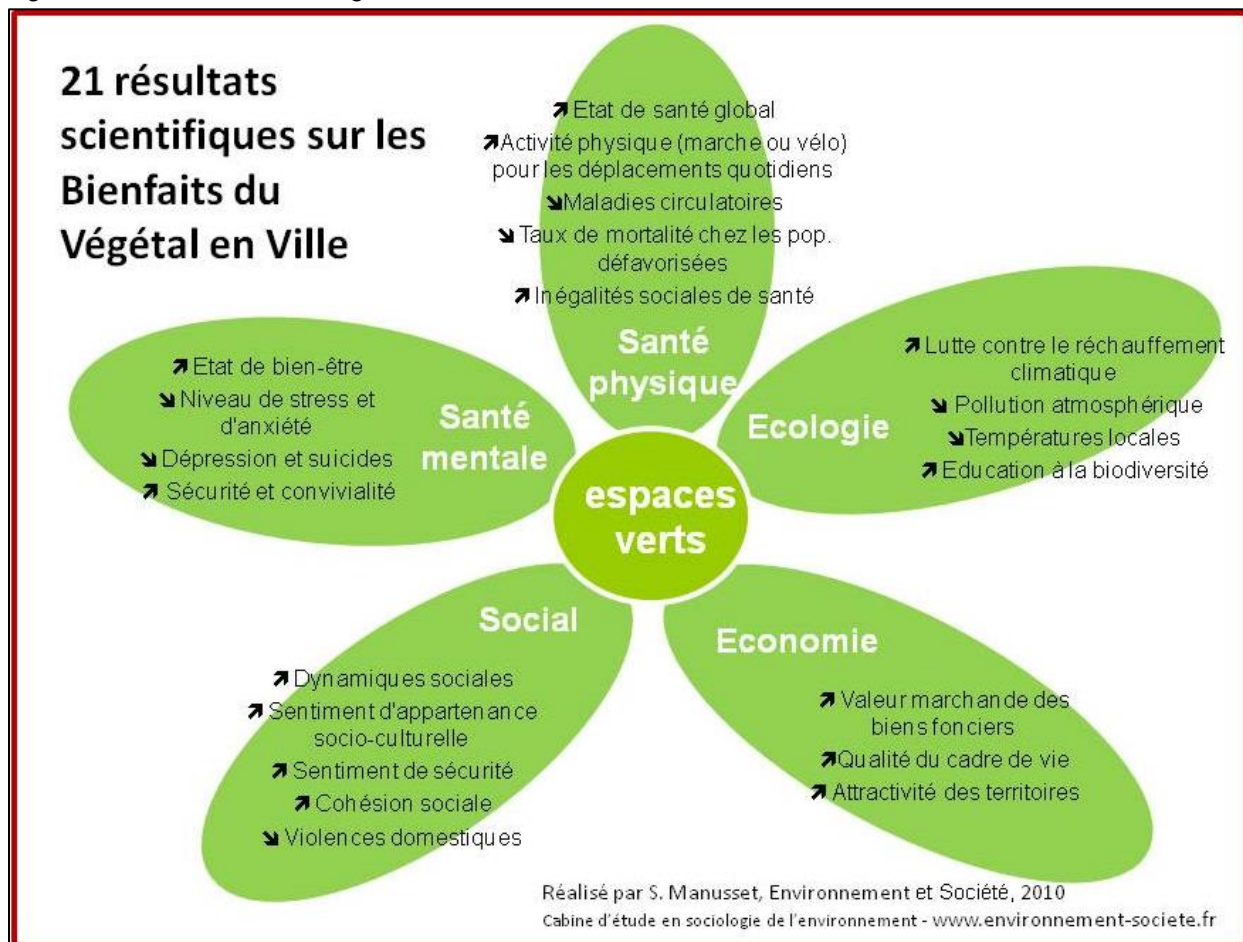
Au niveau de la composante parcs et espaces verts du projet urbanistique de Scott, l'analyse visait à évaluer les effets potentiels du projet sur quatre déterminants de la santé, soit l'activité physique, les ICU, la cohésion sociale et l'alimentation.

#### 3.3.1. *Activité physique*

La présence d'espaces verts est liée à de nombreux effets bénéfiques sur la santé physique parce qu'ils constituent des lieux où la population peut faire de l'activité physique (ex. : marche, jardinage, course), se détendre et socialiser. Il est démontré qu'ils ont des bienfaits importants sur la santé physique et mentale en augmentant l'activité physique, en réduisant la mortalité et certaines maladies et symptômes (ex. : obésité, diabète, maladies cardiovasculaires et respiratoires), en réduisant le stress, l'anxiété, les symptômes de la dépression et en augmentant le sentiment de

bien-être. Des études ont même démontré que les individus auraient une meilleure perception de leur santé en présence d'espaces verts (Beaudoin & Levasseur, 2017). Les espaces verts ont beaucoup d'autres co-bénéfices, tels que présentés à la figure suivante et ils constituent un investissement à long terme. En effet, l'INSPQ chiffre la valeur monétaire de l'ensemble des services rendus par les espaces verts à 31 696 \$ par hectare annuellement et les effets positifs sur la santé dominent avec une portion de 18 870 \$ (Revéret, 2017).

Figure 14 : Les bienfaits du végétal en ville



(Manusset, 2012)

Un lien fort existe entre la quantité d'espaces verts à proximité du domicile, la diminution de la mortalité et une meilleure perception de sa santé physique et psychologique (Revéret, 2017). Les espaces verts accessibles à pied et présentant peu d'obstacles favorisent la pratique de la marche chez les personnes âgées (Beaudoin & Levasseur, 2017). Chez ce groupe de population, l'activité physique est importante puisqu'elle améliorerait les fonctions cognitives et contribuerait à diminuer le risque de chutes (St-Louis, 2021). Chez les enfants, la présence d'espaces verts serait liée à une augmentation de l'activité physique à l'extérieur et à une réduction de l'indice de masse corporelle ainsi que plusieurs autres bénéfices sur la santé physique et mentale (Beaudoin & Levasseur, 2017). Les personnes qui ont accès à plusieurs parcs à 500 mètres ou moins de leur domicile feraient 21 minutes d'activité physique par semaine de plus que les autres (Revéret, 2017). Selon l'OMS, l'objectif optimal à atteindre en termes d'espaces verts est une superficie minimale de 0,5 à 1 hectare à une distance de moins de 300 mètres à vol d'oiseau du domicile (ou 5 minutes de marche) (OMS, 2017). Il est reconnu que la pratique d'activités extérieures est influencée de manière positive par des lieux attrayants, sécuritaires, bien entretenus et offrant des services et des équipements adéquats qui répondent aux intérêts et attentes des citoyens (Revéret, 2017). Il est aussi établi que les



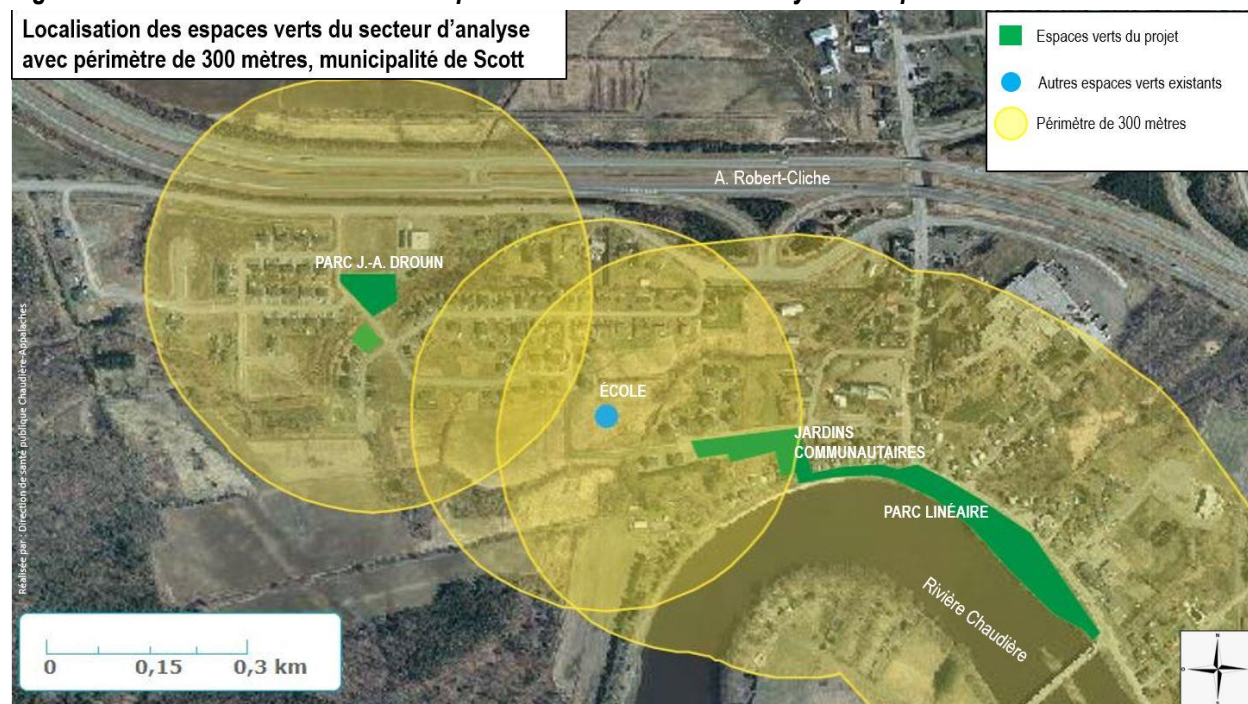
personnes ayant des limitations sont plus nombreuses à être inactives et à souffrir d'obésité (St-Louis, 2021). À Scott, 34,5 % des personnes de 65 ans et plus avaient une limitation dans leurs activités en 2016, proportion ayant doublée par rapport à 2006 (17 %) (Direction de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches, 2021).

Il est attendu que l'aménagement de trois parcs et espaces verts au sein du secteur d'analyse à Scott pourrait apporter des bénéfices pour la santé de la population, notamment sur la santé physique et psychologique, le bien-être et la qualité de vie, considérant qu'en dehors de ceux-ci, les autres espaces verts disponibles à Scott pour les résidents du secteur d'analyse sont situés plus loin (secteur des loisirs). Les citoyens du secteur qui habiteront à proximité des parcs et espaces verts prévus au projet pourraient en retirer plus d'avantages.

Les jardins communautaires et le parc Joseph-Antoine Drouin constitueront des opportunités d'augmenter l'activité physique chez les citoyens (Beaudoin & Levasseur, 2017). Le parc linéaire longeant la rivière Chaudière pourra également être une opportunité d'augmenter l'activité physique chez les citoyens et participer à une meilleure équité sociale en rendant accessible un espace vert à plusieurs groupes de la population, en raison de sa configuration étendue et sa centralité (Beaudoin & Levasseur, 2017).

En regard de la recommandation de l'OMS de 0,5 à 1 hectare en superficie pour un espace vert, la superficie du parc Joseph-Antoine Drouin est légèrement inférieure avec approximativement 0,3 hectare. Les superficies des jardins communautaires (approximativement 0,8 hectare) et du parc linéaire (plus d'un hectare) atteignent cette recommandation. En comparant avec la recommandation de l'OMS concernant la distance du domicile de 300 mètres à vol d'oiseau, on observe que la majorité des résidents du secteur d'analyse auront accès à un espace vert dans un périmètre de 300 mètres de leur domicile (en jaune sur la carte ci-dessous), et la totalité dans un périmètre de 500 mètres. Également, considérant que l'espace de la cour d'école est rendu accessible à l'ensemble de la population (voir point bleu sur la carte ci-dessous), ceci permet de bonifier en nombre l'accès à un espace vert dans un périmètre de 300 mètres du domicile.

**Figure 15 : Carte de localisation des espaces verts du secteur d'analyse avec périmètre de 300 mètres**



## Recommandations

- Évaluer la possibilité d'augmenter la superficie du parc Joseph-Antoine Drouin pour atteindre la recommandation minimale de l'OMS de 0,5 hectare comme il est l'un des seuls espaces verts aménagés dans un rayon de 300 mètres du domicile pour plusieurs résidents du quartier Joseph-Antoine Drouin. Par exemple, la vente du terrain coin Marie-Ange et Bellevue pourrait peut-être être reconsidérée. Consulter la population du secteur au niveau des besoins pour l'aménagement;
- Envisager l'élaboration d'un plan de développement, de valorisation et de promotion des espaces verts de Scott qui pourrait entre autres inclure les objectifs suivants :
  - Viser un espace vert minimal de 0,5 à 1 hectare à moins de 300 mètres à vol d'oiseau (cinq minutes de marche) du domicile;
  - Répartir de manière stratégique les parcs et espaces verts au sein du périmètre urbain et offrir des équipements et des structures de jeux complémentaires en fonction des besoins;
  - Consulter la population dans la planification des espaces récréatifs afin d'augmenter leur utilisation (Beaudoin, Labesse, Prévost, & Robitaille, 2019). Les usagers vulnérables ou défavorisés devraient être systématiquement inclus (St-Louis, 2021);
  - Favoriser l'accès universel aux parcs et espaces verts. Penser aux services et aux installations dont peuvent avoir besoin les jeunes, les familles, les personnes à faible revenu, handicapées ou ayant des limitations fonctionnelles, les nouveaux arrivants, etc. (Revéret, 2017). Faciliter l'accès aux espaces verts par des rampes, des chemins d'accès, le nombre d'entrées, une topographie non accidentée, un revêtement que tous peuvent utiliser (St-Louis, 2021) et éviter les barrières et entraves (Beaudoin & Levasseur, 2017). Les équipements sportifs, sentiers de marche, fontaines d'eau, bancs, toilettes et aires de jeux favorisent une utilisation par tous les groupes d'âge (Beaudoin & Levasseur, 2017) et améliorent la qualité de l'expérience du citoyen (Revéret, 2017);
  - Aménager des accès sécuritaires pour les piétons et cyclistes en direction des espaces verts et entre ceux-ci (Beaudoin & Levasseur, 2017);
  - Assurer l'entretien et la sécurité des espaces verts afin de favoriser une utilisation accrue par la population et le sentiment de sécurité (Beaudoin & Levasseur, 2017). Certains moyens peuvent être employés tels qu'une signalisation, un éclairage, une surveillance adéquate, la présence de poubelles, etc. (Revéret, 2017).

### 3.3.2. Îlots de chaleur urbains (ICU)

La définition d'ICU et les effets à la santé liés à la chaleur ont déjà été mentionnés à la section ICU de la composante îlot paroissial. Il aurait été intéressant d'avoir accès à une cartographie des zones plus chaudes du milieu bâti à Scott et de pouvoir les situer par rapport à la localisation des parcs et espaces verts du projet. Malgré tout, il est anticipé que la création ou la conservation de parcs et espaces verts destinés aux loisirs, jardinage communautaire et rétention de l'eau (parc éponge) aura des effets positifs sur la santé de la population, puisqu'ils contribueront à la conservation du couvert végétal. Les milieux urbains verts, par rapport aux milieux non végétalisés, retiennent moins la chaleur. Conserver des espaces verts est important en raison du réchauffement climatique où les normales climatiques seront modifiées, la température moyenne sera plus élevée et la fréquence des journées chaudes augmentera (Drapeau, Beaudoin, Vandycke, & Brunstein, 2021). La création d'espaces verts à Scott contribuera à réduire l'inconfort et les impacts sur la santé liés à la chaleur et à lutter contre les ICU en tant que mesures de verdissement. Des gains additionnels en santé pourraient aussi être observés, notamment au niveau des concentrations de polluants dans l'air et l'amélioration de la gestion de l'eau (ex. : parc éponge). Ceci pourrait augmenter la résilience de la communauté face aux inondations et aux changements climatiques (Beaudoin, Labesse, Prévost, & Robitaille, 2019). La création du parc linéaire, rendue possible par la destruction de maisons

inondées et démolies, augmentera les superficies en espaces verts et favorisera l'accès de toute la population à un lieu public au bord de l'eau pour des activités de loisir ou pour se rafraîchir lors de journées chaudes.

Selon le Géoportail de santé publique (2022), le niveau de climatisation en 2016 (proportion de ménages ayant de la climatisation à la maison) attribué au secteur est qualifié de modéré. De plus, la capacité du milieu à faire face aux vagues de chaleur et aux aléas hydrométéorologiques, ainsi que sa vulnérabilité à ces aléas est évaluée comme étant moyenne ou modérée (données de 2018) (Atlas de la vulnérabilité, 2022). Les espaces verts du projet urbanistique de Scott représentent environ 2,9 % de la superficie totale de la zone analysée. Pour le secteur d'analyse, le Géoportail de Santé publique (2022) indique un indice de couverture végétale (NDVI) de 0,62 en 2015, ce qui représente une densité qualifiée de moyenne à élevée. Toutefois, la densité du couvert végétal en 2022 pourrait être plus basse en raison du développement récent du quartier Joseph-Antoine Drouin, où des parcelles ont été déboisées, ce que les données de 2015 ne considèrent probablement pas. Considérant les éléments précédents, la conservation ou la création d'espaces verts est importante et est susceptible d'apporter des bénéfices au plan sanitaire.

### **Recommandations**

- Planifier des aménagements qui n'auront pas pour effet de réduire les surfaces végétalisées des parcs et espaces verts, comme aménager de grandes surfaces en asphalte ou en béton;
- Prévoir des zones au sein des espaces verts où la population pourra se mettre à l'abri du soleil. Divers moyens peuvent être employés, comme planter des arbres, aménager des espaces ou des infrastructures munis d'abris-soleil ou situés à l'ombre aux moments les plus chauds de la journée. La présence d'ombre favoriserait une utilisation accrue des parcs urbains (Beaudoin & Levasseur, 2017);
- À long terme, il serait intéressant que les espaces verts communiquent entre eux par des corridors verts, qui permettraient à la population de se déplacer en subissant moins les effets de la chaleur. Les parcs ceinturés par des surfaces minéralisées peuvent dissuader les personnes accablées par la chaleur de s'y rendre à pied, d'où l'intérêt d'aménager des trames vertes pour augmenter la connectivité des espaces verts (Grenier, 2020); Ces trames présentent également plusieurs autres co-bénéfices pour la santé et la biodiversité. Par exemple, envisager de mettre de la végétation en bordure des rues qui mènent aux espaces verts, sur les itinéraires principaux empruntés par la population, par exemple, entre le parc linéaire jusqu'au parc Joseph-Antoine Drouin. Augmenter à long terme les superficies végétalisées au sein de la municipalité, non uniquement dans les parcs, mais aussi en bordure des rues (Beaudoin, Labesse, Prévost, & Robitaille, 2019). Privilégier les espèces indigènes, tolérantes aux variations climatiques du Québec et à la pollution. Éviter les espèces allergènes (ex. : bouleau, aulne, orme, certaines graminées et herbacées) puisque certains individus sont allergiques à leurs pollens (MSSS, 2018b; Beaudoin & Levasseur, 2017);
- Bonifier le règlement de zonage pour régir ou restreindre la plantation et l'abattage d'arbres afin d'assurer une protection maximale du couvert végétal pour les résidences déjà construites et les nouvelles constructions, ainsi que les commerces et industries. Plusieurs municipalités du Québec ont une réglementation plus restrictive à l'égard de la coupe d'arbres. Par exemple, la coupe d'arbres d'un diamètre de 10 centimètres ou plus pourrait se limiter à un périmètre maximal de trois mètres autour des nouvelles constructions, une aire dénudée d'arbres d'une profondeur maximale de 10 mètres pourrait être établie en cour arrière d'une construction principale. Également, en cour avant, on pourrait exiger la plantation d'au moins un arbre à tous les 10 mètres d'un diamètre égal ou supérieur à cinq centimètres dans le cas où il n'y en aurait aucun;
- Sensibiliser les citoyens, propriétaires de commerces et industries à végétaliser leur propriété et montrer l'exemple pour les édifices et terrains municipaux. Certaines municipalités ont mis en place des politiques de l'arbre ou des programmes pour inciter la plantation d'arbres sur les terrains résidentiels ou commerciaux. Divers incitatifs peuvent être employés : don d'arbres par la municipalité lors d'une journée spéciale annuelle, possibilité pour le citoyen d'acheter à faible coût un arbre qui est livré chez lui et planté par la municipalité, don



d'arbres et plantation gratuite à la demande du citoyen pour la portion de terrain correspondant à l'emprise de la ville, remise d'un arbre gratuit pour la naissance d'un enfant, etc.

### **3.3.3. Cohésion sociale**

On parle de cohésion sociale lorsque les membres appartenant à un même milieu se sentent acceptés et reconnus, peu importe leur origine, religion, allégeance politique, condition sociale ou physique (OQLF, 2015). Comme mentionné dans la composante de l'îlot paroissial, une forte cohésion sociale peut être associée à des bienfaits sur la santé mentale et physique. L'aménagement d'espaces verts favorise la cohésion sociale d'un milieu de vie de diverses façons. Il est reconnu que les gens vivant à proximité d'espaces naturels aménagés ont tendance à démontrer un plus grand sentiment d'appartenance et d'attachement à leur milieu et à être plus solidaires (Beaudoin, Labesse, Prévost, & Robitaille, 2019). Les espaces verts joueraient également un rôle important dans l'inclusion sociale des enfants et adolescents des diverses communautés culturelles (Beaudoin, Labesse, Prévost, & Robitaille, 2019). Constituant des endroits pour réaliser des activités récréatives ayant le potentiel de créer des interactions sociales, les espaces verts permettraient de réduire la solitude principalement en milieu défavorisé (Beaudoin & Levasseur, 2017; Vida, 2011).

Puisque les espaces verts projetés à Scott (parcs, jardins communautaires et collectifs) seront favorables aux activités récréatives et comporteront du mobilier urbain favorisant l'inclusion (ex. : bacs surélevés pour les jardins communautaires, abris-soleil dans le parc linéaire, etc.), ils pourront contribuer à augmenter les interactions sociales pour tous les groupes d'âge et participer à diminuer l'isolement social dans la mesure où les aménagements sont conçus selon l'approche d'accessibilité universelle décrite dans la section 3.1.1 de la composante de l'îlot paroissial.

### **Recommandations**

- Concevoir des parcs et espaces verts universellement accessibles afin de participer à réduire l'ISS et favoriser le vieillissement en santé en rendant les aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables pour l'ensemble de la population (St-Louis, 2021). Pour des exemples, se référer à la section recommandations pour bonifier l'activité physique de la composante parcs et espaces verts;
- Organiser des activités sociales et des activités physiques adaptées pour tous les groupes d'âge, afin d'augmenter les occasions de bouger et de socialiser.

### **3.3.4. Alimentation**

Les données probantes sont claires, la qualité de l'alimentation a des répercussions sur la santé de la population. Les problèmes reliés au poids représentent l'un des facteurs les plus importants de mauvaise santé selon l'OMS. L'embonpoint et l'obésité augmentent de façon importante les risques de développer une maladie chronique (diabète, certaines maladies cardiaques et certains cancers) (MSSS, 2016). À l'opposé, une alimentation saine contribue à prévenir l'apparition de maladies chroniques et à maintenir un bon état de santé et de bien-être (Plante, Blanchet, & Rochette, 2019).

En Chaudière-Appalaches, 60,7 % des 12 ans et plus consomment moins de cinq fois par jour des fruits et légumes, situation similaire à la province. Selon Statistique Canada, les gens défavorisés au niveau du revenu consomment moins de fruits et légumes que ceux ayant des revenus plus élevés. L'adoption d'une saine alimentation est influencée par des déterminants individuels, comme le revenu, les connaissances et les préférences alimentaires, ainsi que par des déterminants collectifs provenant des environnements physique, politique, économique et socioculturel (Durette & Paquette, 2021).

L'aménagement de parcs et d'espaces verts représente une opportunité de bonifier l'environnement alimentaire de la municipalité à différents niveaux. Divers éléments de la composante parcs et espaces verts ont le potentiel d'influencer positivement l'alimentation de la population.

Premièrement, l'implantation de projets d'agriculture urbaines contribue à améliorer l'environnement alimentaire d'une municipalité en rendant plus accessibles des aliments frais et nutritifs. Outre l'amélioration de l'accès aux fruits et légumes, la participation à un jardin collectif ou communautaire influencerait positivement la santé physique des utilisateurs en améliorant les connaissances et compétences en alimentation et le niveau d'activité physique. (Kunpeuk, Spence, Phulkerd, Suphanchaimat, & Pitayarangsarit, 2019; Malberg Dyg, Christensen, & Peterson, 2019; Paquette, Plamondon, Laberge, Lévesque, & Montreuil, 2020). En effet, de meilleures connaissances et compétences en alimentation agiront sur le niveau de littératie alimentaire permettant à l'individu de mieux se débrouiller dans un environnement alimentaire complexe (Gouvernement du Canada, 2022). D'autre part, la consommation de fruits et légumes semble être plus importante chez les jeunes qui fréquentent des jardins (Gouvernement du Canada, 2022). L'implantation d'espace d'agriculture urbaine près de l'école représente une possibilité de collaboration intéressante entre la municipalité et l'école.

Deuxièmement, l'aménagement de parcs et d'espaces verts est une occasion pour les municipalités d'améliorer l'accès à l'eau potable gratuite pour ces citoyens (Samson & Trudel, 2019). Faciliter l'accès à de nombreux points d'eau de qualité contribue au bien-être de la population en favorisant des choix alimentaires sains. Parallèlement, cela réduit la consommation de bouteilles à usage unique (eau et boisson sucrée) tout en facilitant une gestion écoresponsable de l'eau potable traitée par la municipalité (Direction de santé publique de la Montérégie, 2020b). Au Québec, la consommation des boissons sucrées est la principale source de sucre ajouté à la diète (Plamondon & Paquette, 2017). La consommation de sucre, particulièrement sous forme de boissons sucrées, est associée au développement de la carie dentaire et du diabète de type II, ainsi qu'au gain de poids (Samson & Trudel, 2019). En Chaudière-Appalaches, en 2014-2015, c'était plus de 25 % des jeunes de 15 à 24 ans qui consommaient des boissons sucrées au moins une fois par jour (Camirand, Traoré, & Baulne, 2016). Selon cette enquête, les jus de fruits 100 % purs, et les laits et boissons végétales sucrés n'étaient pas considérés, on peut donc prétendre que la proportion de jeunes de 15 à 24 ans consommant chaque jour au moins une boisson sucrée soit encore plus élevée (Camirand, Traoré, & Baulne, 2016).

Au-delà des bénéfices sur la qualité de l'alimentation, la consommation d'eau est essentielle pour prévenir l'apparition de maladie liée à la chaleur en raison des conditions environnementales ou d'exercices vigoureux. Un accès facile à de l'eau potable est alors important (Centre de collaboration nationale en santé environnementale, 2010).

Finalement, le projet de parcs et d'espaces verts est un levier intéressant pour promouvoir et valoriser l'allaitement. L'allaitement est le meilleur aliment pour la croissance et le développement des bébés (Agence de la santé publique du Canada, 2020). Même s'il s'agit d'un acte individuel, l'environnement peut faciliter le confort et le choix d'allaiter. Lorsque les environnements sont favorables et accueillants à l'allaitement, le geste d'allaiter est plus facile à faire, partout et en tout temps. Ils exercent alors une influence positive sur le choix d'allaiter et facilitent la poursuite. Les municipalités peuvent donc contribuer au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et des collectivités en valorisant l'allaitement et en adaptant les parcs et espaces verts (Mouvement allaitement du Québec, 2018).

## **Recommandations**

- Utiliser des aménagements comestibles et des arbres fruitiers comme moyens de verdissements en plus des espaces de jardins collectifs et communautaires pour augmenter et diversifier l'accès à des aliments sains;
- Encourager et faciliter les collaborations avec l'école, afin d'initier les jeunes au jardinage. Par exemple, planifier la préparation des semis par des groupes d'élèves, faire des ateliers compostages avec les élèves

pour offrir aux responsables des jardins, offrir des ateliers de développement des sens lors d'une visite aux jardins, etc.;

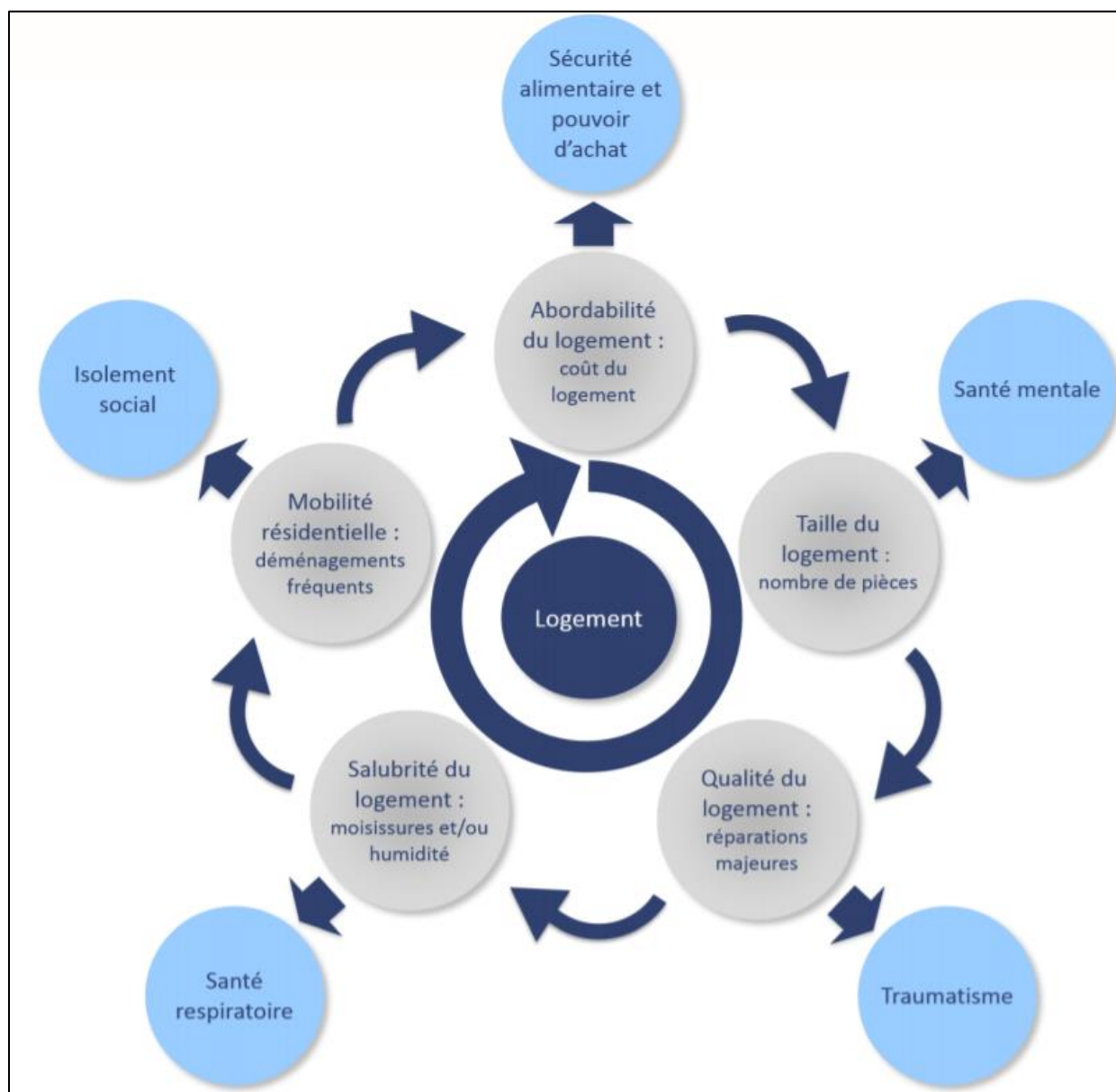
- Installer des points d'eau potable dans les parcs, espaces verts et autres lieux publics. Opter pour des fontaines d'eau à plusieurs niveaux (adultes et enfants) avec une section accessible pour les fauteuils roulants;
- Aménager les parcs et espaces verts, afin d'encourager et faciliter l'allaitement en installant des bancs avec point d'ombrage, en identifiant clairement les espaces municipaux comme étant des endroits où les femmes qui allaitent sont les bienvenues et en communiquant cette information aux employés et aux citoyens;
- Opter pour une approche globale des environnements favorables à la saine alimentation en adoptant une politique alimentaire municipale qui prend en compte l'accès à l'eau potable, l'allaitement et l'agriculture urbaine.

### **3.4. Développement résidentiel**

Au niveau de la composante développement résidentiel du projet urbanistique de Scott, l'analyse visait à évaluer les effets potentiels du projet sur deux caractéristiques du logement, l'abordabilité, ainsi que les conditions de qualité et de sécurité.

Le logement joue un rôle important sur la santé, tant physique que mentale, ainsi que sur la qualité de vie de la population. Il est défini comme une « unité d'habitation à l'usage d'une ou plusieurs personnes où l'on peut faire la cuisine, manger, vivre et dormir, et comportant des installations sanitaires » (SCHL, 1982). De cette manière, il est couramment synonyme d'habitation ou de résidence et inclut les appartements et les condominiums, locatifs et privés (Levasseur, et autres, 2020). Les liens entre le logement et la santé s'expliquent par des ISS. Ce sont les populations défavorisées économiquement et socialement qui sont les plus affectées par un manque d'accès, de l'instabilité résidentielle, des localisations défavorables et de mauvaises conditions du logement (Labesse, St-Louis, Ades, Robitaille, & Bergeron, 2021). Ce sont ces caractéristiques qui font du logement un important déterminant de la santé et des ISS (Labesse, St-Louis, Ades, Robitaille, & Bergeron, 2021). La figure suivante illustre les principaux impacts d'un logement sur les conditions de vie et la santé des occupants. Elle donne un aperçu des diverses conséquences associées à un logement dont le prix dépasse la capacité de payer des ménages. Les personnes ayant des moyens restreints, qui doivent faire des concessions sur la qualité et la taille du logement occupé, s'exposent ainsi à divers effets indésirables sur la santé (Direction de santé publique de la Montérégie, 2017).

**Figure 16 : Principaux impacts d'un logement inadéquat sur la santé et ses déterminants**



(Direction de santé publique de la Montérégie, 2017)

### **3.4.1. Abordabilité des logements**

L'abordabilité des logements fait référence au coût du logement en fonction du revenu du ménage. Un logement est considéré comme abordable lorsque le ménage qui l'habite y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt. Cette limite réfère au potentiel d'endettement et de vulnérabilité qu'un ménage peut assumer (Labesse, St-Louis, Ades, Robitaille, & Bergeron, 2021). Les logements sociaux quant à eux comprennent les logements subventionnés par les programmes gouvernementaux et qui accueillent des ménages dont les moyens ne leur permettent pas de trouver sur le marché privé un logement de taille et de qualité convenables. Ils sont possédés ou administrés par des organismes publics ou communautaires issus de la collectivité. Il répond à un besoin social et le prix de location est soit subventionné ou inférieur au loyer médian du marché (Direction de santé publique de la Montérégie, 2020a).

Ainsi, le logement social est un logement abordable, cependant tous les logements abordables ne sont pas tous des logements sociaux.

Les impacts de vivre dans un logement qui n'est pas abordable sont nombreux. D'abord, il est démontré que l'incapacité à payer son logement est une source d'anxiété et de dépression (Labesse, St-Louis, Ades, Robitaille, & Bergeron, 2021). Selon des données de l'OMS, les personnes incapables de payer leur loyer ou leur emprunt hypothécaire encourrent des risques élevés de dépression et de pensées suicidaires (OMS, 2016). De plus, lorsqu'un ménage consacre une part trop importante de son revenu au logement, les montants disponibles pour les autres besoins essentiels comme la nourriture, les vêtements et les transports sont moins importants. Ceci impacte indirectement la sécurité alimentaire et la santé physique et mentale de ces ménages. Les adultes souffrant d'insécurité alimentaire sont plus à risque de souffrir de maladies chroniques comme la dépression et le diabète. De plus, les enfants vivant dans les ménages souffrant d'insécurité alimentaire sont quant à eux plus susceptibles de développer des maladies chroniques à l'âge adulte (Tarasuk & McIntyre, 2020). Ces conséquences peuvent amener des gens à occuper des logements de faible qualité, de taille insuffisante pour le nombre d'occupants ou conduire à de l'instabilité résidentielle (Labesse, St-Louis, Ades, Robitaille, & Bergeron, 2021).

### **3.4.2. Conditions de qualité et de sécurité des logements**

Le logement devrait être un lieu où l'on se sent bien, confortable et en sécurité. Plusieurs éléments influencent la qualité et la sécurité d'un logement. Sa conception, son emplacement, le choix des matériaux, l'entretien en sont des exemples. Divers contaminants et certaines problématiques associées au logement peuvent causer des problèmes de santé allant de la nuisance au développement de maladies. Par exemple, des contaminants de l'air intérieur du logement pourraient causer des problèmes respiratoires ou l'aménagement inadéquat comme l'absence d'une rampe d'escalier pourrait entraîner des chutes causant des blessures (Levasseur, et autres, 2020). Les enjeux du vieillissement de la population et des changements climatiques représentent des considérations supplémentaires à intégrer lors de rénovation et de conception de logements pour assurer qualité et sécurité.

Il est donc souhaitable que les logements soient :

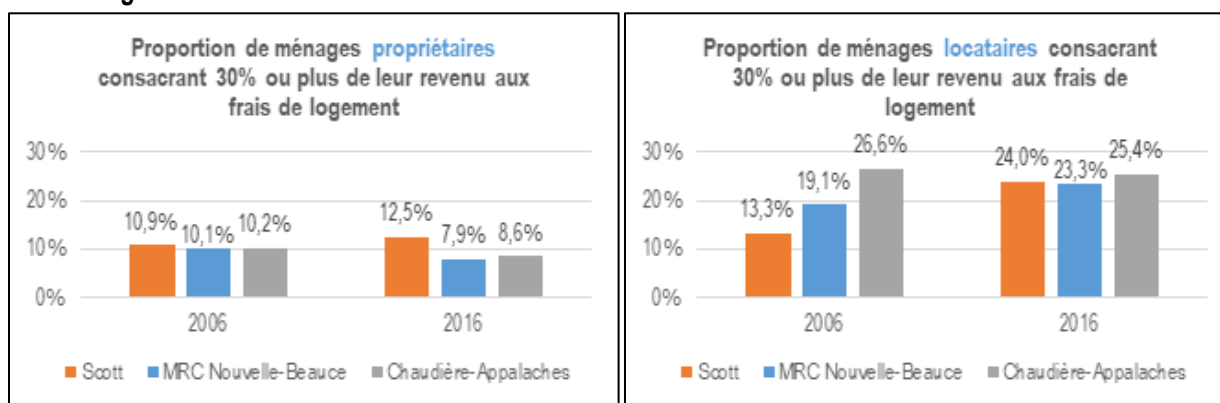
- Exempts de contaminant (ex. : radon, monoxyde de carbone, moisissure, amiante, COV, etc.);
- Confortables sur le plan thermique, olfactif et auditif;
- Résilients aux aléas climatiques;
- Adaptés aux différentes étapes de la vie, aux limitations physiques et cognitives;
- Aménagés de façon sécuritaire de façon à réduire les risques d'incendie, de chutes et de blessures.

Selon le recensement 2021, Scott compte 1 035 ménages, une augmentation de 90 depuis 2016 (945 ménages). Les précisions quant au mode d'occupation propriétaire versus locataire du recensement 2021 ne sont pas encore disponibles. En 2016, la proportion de ménages locataires à Scott était de 13 %, ce qui est inférieur à celle de la MRC de La Nouvelle-Beauce (21,6 %) et de la région (26,5 %). Il est à noter qu'entre 2006 et 2016, la proportion de ménages locataires a connu une forte baisse à Scott, passant de 21 % à 13 %, alors qu'elle est plutôt demeurée stable dans la MRC et la région. À l'opposé, la proportion de ménages propriétaires à Scott a augmenté de 78 % à 87 %. Chez les personnes de 65 ans et plus, 3,3 % vivaient en ménages collectifs en 2016, ce qui représente une diminution par rapport à 2006 (6,8 %). La proportion d'aînés vivant en ménages collectifs à Scott est largement inférieure à celle observée en 2016 dans la MRC (12,5 %) et dans la région (11,6 %). Parmi les logements locatifs disponibles à Scott, on compte 20 logements sociaux et communautaires destinés aux aînés. D'autre part, les frais mensuels moyens des logements pour les ménages locataires de la municipalité sont passés de 421 \$ en 2006 à 638 \$ en 2016, une augmentation de 217 \$. Quant à la valeur moyenne des propriétés de Scott, elle était de 238 515 \$ en 2016 soit une valeur supérieure à la MRC de La Nouvelle-Beauce (214 072 \$), ainsi qu'à la région de Chaudière-Appalaches (212 614 \$).

En 2020, un rapport portant sur les besoins en logements sociaux et abordables a été réalisé pour la table de développement social de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Ce rapport indique que le taux de pénétration du logement social de la MRC de La Nouvelle-Beauce est de 15 logements sociaux pour 1 000 ménages comparativement à 44 logements sociaux pour 1000 ménages pour l'ensemble du Québec. Il fait également mention que les besoins en matière de logements sociaux et abordables pour la MRC de La Nouvelle-Beauce sont principalement pour les personnes seules et aînés autonomes, pour les familles à revenu modeste, les étudiants niveau collégial et pour les travailleurs immigrants. De plus, le manque de logements locatifs abordables pourrait encourager une partie de la population à revenu faible ou moyen à chercher des logements ailleurs et à s'installer hors de la MRC (Gaudreault, 2021).

D'autre part, le graphique suivant illustre la proportion de ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement, qui a augmenté entre 2006 et 2016, tant chez les ménages locataires que propriétaires. Chez les ménages locataires, cette proportion atteignait 24 % en 2016, une augmentation importante par rapport à 2006 (13,3 %). Chez les ménages propriétaires, on note que cette proportion était supérieure à celle observée pour la MRC de La Nouvelle-Beauce et la région en 2016 (Direction de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches, 2021).

**Figure 17 : Proportion de ménages propriétaires et locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu aux frais du logement**



(Direction de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches, 2021)

Le portrait de la qualité des logements est relativement favorable pour la municipalité. Selon les données de 2016, seulement 4,7 % des logements nécessitaient des réparations majeures. Situation qui s'est améliorée depuis 2006 et qui est similaire à celle de la MRC de La Nouvelle-Beauce (4,6 %). Concernant la taille des logements en 2016, 1,6 % des logements étaient de taille insuffisante, ce qui est relativement peu même si la situation est défavorable comparativement à la MRC de La Nouvelle-Beauce (1,1 %) ainsi qu'à la région (1,3 %) (Direction de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches, 2021).

Le projet de développement résidentiel à l'étude se divise en différents projets :

- Le développement Joseph-Antoine Drouin qui prévoit trois blocs de 12 logements et 18 maisons en rangées;
- Le développement de la Gravière qui projette des constructions d'environ 20 logements de type jumelé;
- Le développement des secteurs de la caserne et autour de l'église qui sera à la fois commercial et résidentiel. Les détails de ces développements ne sont pas encore définis;
- Un potentiel d'ajout d'environ 20 logements à la Coopérative Saint-Maxime. Des démarches auprès de la SCHL pour des logements abordables sont en cours;
- Le développement du secteur Boisé Solisco est en cours et comprendra environ 100 unités locatives. Ce développement se trouve à l'extérieur de la zone à l'étude.

Le projet prévoit une augmentation de l'offre de logements locatifs. Augmenter la disponibilité de logements locatifs pourrait avoir un impact positif sur la santé, car ce type de logement est habituellement plus abordable que les logements privés. Toutefois, comme nous n'avons pas d'indication si ces logements seront abordables, il est difficile de savoir si la proportion des ménages consacrant plus de 30 % de leur revenu s'améliorera. Si la tendance des ménages consacrant plus de 30 % de leur revenu aux frais de logement continue sa progression, celle-ci pourrait se traduire par des impacts potentiellement négatifs sur l'état de santé physique et mentale de la population de la municipalité. Concernant la qualité du parc résidentiel, il est possible de croire qu'elle sera adéquate au niveau de la salubrité, puisqu'il s'agit de constructions neuves. Néanmoins, les bâtiments construits au Québec ne sont pas en majorité conçus de manière durable ou résilients aux changements climatiques. Ils n'assurent pas toujours un accès facile pour les personnes vivant avec des limitations, ni ne répondent aux besoins d'une personne sur toute une vie durant.

### **Recommandations**

Le rapport en logement social et abordable de la MRC de La Nouvelle-Beauce propose plusieurs pistes d'intervention et recommandations pour répondre aux principaux enjeux liés au développement résidentiel et à celui du logement social et abordable en Nouvelle-Beauce. Ces recommandations s'appliquent à la réalité de la municipalité de Scott et leur mise en application permettrait d'atténuer les potentiels impacts négatifs nommés précédemment. Notons particulièrement :

- Adopter une réglementation visant l'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets de développement résidentiel;
- Orienter les futurs développements de logements sociaux et abordables vers les clientèles moins bien desservies comme les étudiants, les familles et personnes seules et autonomes;
- Inciter les promoteurs résidentiels privés, communautaires et publics à développer une offre locative diversifiée, accessible et abordable;
- Participer aux travaux de concertation en habitation découlant de ce rapport.

Également, pour améliorer davantage la qualité des logements et la résilience aux changements climatiques :

- Encourager ou réglementer la conception de logements durables et sains, adaptés et résilients aux changements climatiques : confort thermique, rendement énergétique, structures adaptées aux aléas climatiques (vents, chaleur, inondations, etc.), bruit, gestion des eaux pluviales, intégration de la végétation, espaces récréatifs et privatifs agréables, aménagements extérieurs confortables et accessibles, utilisation de matériaux durables et sains, etc. (Levasseur, et autres, 2020);
- Encourager ou réglementer l'intégration de composantes de conception universelle dans les nouvelles constructions, afin de favoriser l'accessibilité pour tous (ex. : entrées de bâtiment accessibles au niveau de la rue et identifiables visuellement, murs de douche ou bain en mesure de soutenir des barres d'appui, etc. (Levasseur, et autres, 2020; Raoui, 2019);
- Adopter un règlement rendant les avertisseurs de monoxyde de carbone obligatoires pour l'ensemble des résidences en présence d'une source de combustion (actuellement, seulement les nouvelles constructions seraient visées). Cette mesure est la plus efficace pour protéger la population contre ce gaz mortel. Voici un exemple de règlement : Tout immeuble résidentiel doit être muni d'un avertisseur de monoxyde de carbone lorsqu'il y a un appareil à combustion (entre autres, un poêle à gaz ou un foyer), ou si un accès direct existe entre la maison et un garage;
- Sensibiliser les citoyens à mesurer le radon dans leur résidence, afin d'aider à diminuer l'exposition de la population à ce gaz radioactif responsable de 10 à 16 % des décès par cancer du poumon au Québec (plus de 1 000 décès par année). Il est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabagisme et la première cause chez les non-fumeurs (Gouvernement du Québec, 2021b). Une compilation de données récentes par

l'Association pulmonaire du Québec (APQ) démontre que 17 % des maisons dépassent la ligne directrice canadienne de 200 Bq/m<sup>3</sup> d'air, exposant à des risques pour le cancer du poumon (Association pulmonaire du Québec, 2022). Par exemple, de l'information à ce sujet pourrait être diffusée sur le site web de la municipalité, sur les médias sociaux, dans des bulletins d'information, etc.;

- Adopter la conception d'habitations limitant l'exposition au bruit routier dans les secteurs à risque (voir section sur le bruit environnemental associé à la circulation routière de la composante aménagement des rues). Des techniques préventives peuvent être employées dès la conception d'un immeuble et peuvent inclure l'orientation du bâtiment, l'agencement des pièces, l'orientation des ouvertures, la conception des balcons, des murs, du toit, des fenêtres, des portes et l'insonorisation intérieure.

### **3.5. Développement commercial**

Au niveau de la composante développement commercial du projet urbanistique de Scott, l'analyse visait à évaluer les effets potentiels du projet sur l'alimentation.

#### **3.5.1. Alimentation**

Comme décrit précédemment, les liens entre l'alimentation et la santé ne sont plus à démontrer. L'adoption d'une saine alimentation contribue au maintien de la santé ainsi qu'à la prévention de maladies chroniques. Les choix alimentaires des individus sont modulés en fonction des environnements qui les entourent en plus des différentes caractéristiques individuelles. L'accès limité aux commerces favorisant une saine alimentation peut contribuer à des prévalences plus élevées d'obésité et de maladies chroniques (Robitaille & Bergeron, 2013). L'accès restreint aux aliments sains peut également compromettre la sécurité alimentaire de certains (Gaudreault, 2021). Il y a présence de sécurité alimentaire lorsque toute une population a accès en tout temps et en toute dignité à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif à coût raisonnable, acceptable du point de vue social et culturel, contribuant à mener une vie saine et active (FAO, 2006). Les gens en insécurité alimentaire souffrent davantage de maladies chroniques, sont plus sensibles aux infections et connaissent des hospitalisations plus nombreuses et d'une durée moyenne plus longue (Chénier, 2019).

Dans le projet à l'étude, la municipalité de Scott prévoit un développement commercial dans le secteur de la caserne et potentiellement dans le secteur autour de l'église. Bien que les projets commerciaux ne soient pas encore définis, la volonté d'implanter un ou des commerces d'alimentation est présente. Le besoin de ce type de service de proximité est d'ailleurs inscrit à la politique familiale et des aînés de la municipalité. De plus, l'implantation d'un café culturel et d'une épicerie zéro déchet sont prévus dans le projet de requalification de l'église Saint-Maxime.

Actuellement, les commerces d'alimentation de la municipalité de Scott se limitent à un restaurant le Resto-bar de La Cache, deux restaurants de type Casse-Croûte Le Royal gourmet et le Casse-Croûte K, ainsi que le Dépanneur Langevin. Aucun marché d'alimentation de type épicerie, supermarché ou marché public n'est présent dans la municipalité. Pour y avoir accès, les résidents de Scott doivent se rendre dans les municipalités avoisinantes situées à environ 8 km, ce qui nécessite l'utilisation d'un véhicule puisqu'aucun service de transport en commun n'est disponible dans la municipalité. L'accès physique peut donc être plus difficile pour certains citoyens.

On définit l'environnement alimentaire local par la localisation et l'accessibilité à différents types de commerces d'alimentation comprenant, entre autres, les restaurants, les supermarchés, les épiceries et les dépanneurs qui constituent les principaux lieux d'approvisionnement alimentaire des Québécois (Robitaille, Chaput, & Paquette, 2019). Certains commerces sont qualifiés de détaillants d'aliments sains (épiceries, supermarchés, marchés de fruits et légumes) et d'autres de détaillants d'aliments malsains (dépanneurs, restaurants minute) (Mahendra, et autres, 2017). Il existe aussi des formes d'approvisionnements alternatives, telles que les marchés publics, les marchés mobiles, les épiceries d'économie sociale ou les projets d'agriculture soutenus par la communauté (Chaput, 2017). L'ajout de commerces d'alimentation alternatifs représente une piste d'actions prometteuses pour améliorer l'accès



aux aliments sains et réduire les ISS (Chaput, 2017). Les sources d'approvisionnement alternatives prévues au projet urbanistique de Scott (jardins communautaires, épicerie zéro déchet et café culturel) pourraient générer ces impacts positifs.

Par ailleurs, il est possible de calculer la densité relative des commerces d'alimentation en divisant le nombre de détaillants d'aliments malsains par le nombre de détaillants d'aliments tant sains que malsains, pour une région géographique d'intérêt. À Scott, la densité relative des commerces d'aliments malsains est très forte, puisque l'on ne retrouve aucun commerce qualifié de détaillants d'aliments sains. Les indicateurs relatifs, comme la densité relative des commerces d'alimentation, génèrent plus fréquemment des liens avec la qualité de l'alimentation que les indicateurs de forme absolue, comme la distance entre un commerce et la maison (Durette & Paquette, 2021). Les commerces d'alimentation qui seront implantés dans le secteur de la caserne et à proximité de l'église, ainsi que ceux du projet de requalification de l'église Saint-Maxime auront donc le potentiel d'influencer soit positivement ou négativement les habitudes alimentaires des résidents dépendant s'ils favorisent ou non une offre alimentaire saine. De plus, de par leur positionnement, les nouveaux commerces d'alimentation seraient accessibles pour certains par transport actif.

D'autre part, l'environnement alimentaire d'une municipalité ne se limite pas aux commerces d'alimentation. Elle comprend également l'offre alimentaire dans les événements, dans les édifices municipaux et de loisirs et l'aménagement d'espaces d'agriculture urbaine par exemple. On dit que l'environnement alimentaire est favorable à la santé lorsque les conditions facilitent les choix sains et nutritifs. Les facteurs politiques, économiques, sociaux, culturels et organisationnels interagissent et influencent cet environnement (Mongeau & Fillion, 2012). Les leviers municipaux permettant de contribuer à un environnement alimentaire favorable à la santé sont nombreux. L'approche fondée sur le système alimentaire permet l'adoption d'une vision globale de la saine alimentation, la prise en compte des compétences municipales relativement à chaque composante et la sélection des interventions les plus susceptibles de répondre aux besoins du milieu (Cloutier, Leblond, & Gagnon, 2015). Cette approche globale de la saine alimentation basée sur un système alimentaire durable représente une opportunité pour les municipalités de contribuer à améliorer l'état de santé de la population de manière durable et de contribuer à bâtir la sécurité alimentaire pour ses citoyens (Cloutier, Leblond, & Gagnon, 2015; Chénier, 2019).

## **Recommandations**

- Favoriser l'implantation de commerces d'alimentation offrant des aliments sains, comme une épicerie ou un marché de fruits et légumes. Les sources d'approvisionnements alternatifs, comme des marchés publics, marchés mobiles, les épiceries d'économie sociale, représentent également des options intéressantes;
- Mettre en œuvre le projet de jardins communautaires et collectifs en collaboration avec l'organisme Nouaison;
- Favoriser l'implantation d'une offre alimentaire saine, abordable et durable soutenue par une politique alimentaire municipale. Des exemples d'interventions en fonction des diverses composantes du système alimentaire et des diverses compétences municipales se retrouvent à la section 7 du document *La saine alimentation en milieu municipal* (Cloutier, Leblond, & Gagnon, 2015);
- Inclure des aliments sains, locaux et abordables à l'offre alimentaire lors des événements culturels.

## Bibliographie

- Accès transports viables. (2021, décembre). Diagnostic territorial – Pour des aménagements en faveur du transport actif confortables et sécuritaires. Municipalité de Scott. Scott, Québec, Canada.
- Accès transports viables et Vivre en Ville. (2017). Plan de déplacement - Secteur centre-ouest de la MRC de La Nouvelle-Beauce. MRC de La Nouvelle-Beauce, Québec, Canada.
- Agence de la santé publique du Canada. (2020, février). *10 bonnes raisons d'allaiter votre bébé*. Récupéré sur Gouvernement du Canada: <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/enfance-adolescence/etapes-enfance/petite-enfance-naissance-deux-ans/allaitement-nutrition-nourrisson/10-bonnes-raisons-allaiter-votre-bebe.html>
- Association pulmonaire du Québec. (2022). *Santé pulmonaire*. Récupéré sur Association pulmonaire du Québec: <https://poumonquebec.ca/sante-pulmonaire/environnement/radon/>
- Atlas de la vulnérabilité. (2022). *Atlas de la vulnérabilité*. Récupéré sur Atlas de la vulnérabilité: <https://atlas-vulnerabilite.ulaval.ca/>
- Beaudoin, M., & Levasseur, M.-E. (2017, mars). *Verdir les villes pour la santé de la population - Changements climatiques*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf)
- Beaudoin, M., Labesse, M.-E., Prévost, C., & Robitaille, É. (2019, mars). *Des actions pour une utilisation et une conception optimales des espaces verts*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2517\\_actions\\_utilisation\\_conception\\_espaces\\_verts.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2517_actions_utilisation_conception_espaces_verts.pdf)
- Bergeron, P., Bouchard, L. M., Chapados, M., Lambert, R., Lapointe, G., Maurice, P., . . . Pilote, R. (2013, août). *Bouger pour être en meilleure santé – Mémoire concernant le Livre vert Le goût et le plaisir de bouger : vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique*. Récupéré sur INSPQ: <https://www.inspq.qc.ca/publications/1701>
- Berthod, C. (2012). *Routes en traversée d'agglomération*. Récupéré sur INSPQ - Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé: [http://www.ccnpps.ca/docs/CPHA2012\\_4%20Traversees\\_fr.pdf](http://www.ccnpps.ca/docs/CPHA2012_4%20Traversees_fr.pdf)
- Bouchard-Bastien, E., Gagné, D., Demers-Bouffard, D., Bergeron, P., Robitaille, É., Gauthier, M., . . . Labesse, M. E. (2020). *Revitaliser les coeurs des villes et des villages*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2704\\_revitaliser\\_villes\\_villages.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2704_revitaliser_villes_villages.pdf)
- Boutin, A. (2019, novembre 22). *Woodooliparc : la magie de Noël vous attend*. Récupéré sur Beauce Média: <https://www.beaucemedia.ca/actualites/tourisme/woodooliparc-la-magie-de-no%C2%B8el-vous-attend/>
- Camirand, H., Traoré, I., & Baulne, J. (2016, octobre). *Santé - L'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015: pour en savoir plus sur la santé des Québécois - Résultats de la deuxième édition*. Récupéré sur Institut de la statistique du Québec: [https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01671FR\\_EnqueteQCSanteRapport2014H00F00.pdf](https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01671FR_EnqueteQCSanteRapport2014H00F00.pdf)
- Campbell, B. (2004). *A Review of Pedestrian Safety Research in the United States and Abroad*. Federal Highway Administration.
- Centre de collaboration nationale en santé environnementale. (2010, mai). *Hydratation*. Récupéré sur Centre de collaboration nationale en santé environnementale: <https://ccnse.ca/content/hydratation>
- Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches. (2022). *Prévention des cancers*. Consulté le juin 1, 2022, sur Extranet du CISSS-CA: <https://www.cisssca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/prevention-promotion/prevention-des-cancers>

- Chaput, S. (2017, avril). *Des fruits et des légumes au métro : évaluation d'une intervention visant à améliorer leur accès dans un quartier défavorisé de l'Est de Montréal*. Récupéré sur Papyrus - Université de Montréal - Faculté des études supérieures et postdoctorales: [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/19456/Chaput\\_Sarah\\_2017\\_memoire.pdf?sequence=4&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/19456/Chaput_Sarah_2017_memoire.pdf?sequence=4&isAllowed=y)
- Chénier, G. (2019, avril 1). *Impact populationnel des interventions en sécurité alimentaire*. Récupéré sur CISSS de la Montérégie-Centre: <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Pyramide-SA-et-types-pratiques.pdf>
- Cloutier, K., Leblond, A., & Gagnon, H. (2015). *La saine alimentation en milieu municipal - Document de réflexion destiné aux acteurs de soutien*. Récupéré sur MSSS: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-289-04W.pdf>
- Direction de santé publique de la Montérégie. (2015, mai). *Évaluation d'impact sur la santé - Projet de revitalisation du Vieux-Sorel - Rapport sur les impacts potentiels et recommandations*. Récupéré sur CISSS de la Montérégie-Centre - Portail Extranet: <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/3811/EIS-Rapport-Sorel-Tracy.pdf>
- Direction de santé publique de la Montérégie. (2017, octobre). *Évaluation d'impact sur la santé - Ville de Saint-Bruno-de-Montarville - Programmes particuliers d'urbanisme des secteurs Centre-Ville, Sabourin et des Promenades - Rapport sur les impacts potentiels et recommandations*. Récupéré sur CISSS de la Montérégie-Centre - Portail Extranet: <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/3907/EIS-Rapport-Saint-Bruno-de-Montarville.pdf>
- Direction de santé publique de la Montérégie. (2020a, janvier). *Continuum de l'offre de logement. CISSS de la Montérégie-Centre*. Récupéré sur CISSS de la Montérégie-Centre.
- Direction de santé publique de la Montérégie. (2020b). *Fiche d'intervention - Accès à l'eau potable dans les lieux publics*. Récupéré sur CISSS de la Montérégie-Centre: <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Repertoire4-EauPotableLieuxPublics.pdf>
- Direction de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches. (2021). *3e Caractérisation de nos communautés locales de Chaudière-Appalaches : chemin parcouru depuis 2006*. Québec, Canada.
- Données Québec. (2020). *Carte*. Récupéré sur Données Québec: [https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo2/apercu-qc/?context=mtq&visiblelayers=circulation\\_routier](https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo2/apercu-qc/?context=mtq&visiblelayers=circulation_routier)
- Drapeau, L.-M., Beaudoin, M., Vandycke, L., & Brunstein, M. (2021, novembre). *Mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains : mise à jour 2021 - Changements climatiques*. Récupéré sur INSPQ: <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2839-mesures-lutte-ilots-chaleur-urbains.pdf>
- Durette, G., & Paquette, M.-C. (2021, Mai). *Liens entre l'environnement alimentaire communautaire et l'alimentation - Synthèse des connaissances*. Récupéré sur INSPQ: <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2812-liens-environnement-alimentaire-communautaire-alimentation.pdf>
- Fancourt, D., & Finn, S. (2019). *Health evidence network synthesis report*. Récupéré sur World Health Organization: <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/329834/9789289054553-eng.pdf>
- FAO. (2006, juin). *Policy Brief - Food Security*. Récupéré sur FAO: [https://www.fao.org/fileadmin/templates/faoitally/documents/pdf/pdf\\_Food\\_Security\\_Cocept\\_Note.pdf](https://www.fao.org/fileadmin/templates/faoitally/documents/pdf/pdf_Food_Security_Cocept_Note.pdf)
- Gaudreault, A. (2021, février). *Les besoins en logement social et abordable de la MRC de La Nouvelle-Beauce - État de la situation en 2020 et perspectives de développement*. Récupéré sur Nouvelle-Beauce: <https://www.nouvellebeauce.com/wp-content/uploads/2021/02/2021-02-Etude-LSA-Definitive-Diffusion.pdf>

- Généreux, M., Lancard, A.-L., Maltais, D., & Gagnon, P. (2020, 09 01). *Impacts des inondations sur la santé mentale des Québécois : pourquoi certains citoyens sont-ils plus affectés que d'autres?* Récupéré sur Institut national de santé publique du Québec: <http://www.monclimatmasante.qc.ca/impacts-des-inondations-sur-la-sante-mentale-des-quebecois>
- Géoportail de santé publique du Québec. (2022). *Géoportail de santé publique du Québec*. Récupéré sur Géoportail de santé publique du Québec: <https://cartes.inspq.qc.ca/geoportail/>
- Google Maps. (2013a, Juillet). *16, rue Bellerive, Scott, Québec*. Récupéré sur Google Maps: [https://www.google.com/maps/@46.506429,-71.0759631,3a,75y,245.85h,90.02t/data=!3m6!1e1!3m4!1swYTkkM\\_fX1VwHz\\_99x6YVA!2e0!7i13312!8i6656](https://www.google.com/maps/@46.506429,-71.0759631,3a,75y,245.85h,90.02t/data=!3m6!1e1!3m4!1swYTkkM_fX1VwHz_99x6YVA!2e0!7i13312!8i6656)
- Google Maps. (2013b, Juillet). *48, 16e Rue, Scott, Québec*. Récupéré sur Google Maps: [https://www.google.ca/maps/@46.5080429,-71.075631,3a,75y,219.14h,91.82t/data=!3m6!1e1!3m4!1s3fK2bIHJF8FVzNLiFyxr\\_w!2e0!7i13312!8i6656](https://www.google.ca/maps/@46.5080429,-71.075631,3a,75y,219.14h,91.82t/data=!3m6!1e1!3m4!1s3fK2bIHJF8FVzNLiFyxr_w!2e0!7i13312!8i6656)
- Gouvernement du Canada. (2022, avril 14). *Guide alimentaire canadien - Ressources pour les professionnels de la santé et les responsables des politiques - Lignes directrices canadiennes en matière d'alimentation - SECTION 3 Importance des compétences alimentaires*. Récupéré sur Gouvernement du Canada: <https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/directrices/section-3-importance-des-competences-alimentaires/>
- Gouvernement du Québec. (2021a, juin 9). *Mesure du bruit*. Récupéré sur Gouvernement du Québec: <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/effets-du-bruit-environnemental-sur-la-sante/mesure-du-bruit>
- Gouvernement du Québec. (2021b, novembre 8). *Radon domiciliaire*. Récupéré sur Gouvernement du Québec: <https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/milieu-de-vie-sain/radon-domiciliaire>
- Gouvernement du Québec. (2022, avril 12). *Effets de la chaleur sur la santé*. Consulté le avril 11, 2022, sur Gouvernement du Québec: <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/effets-de-la-chaleur-accablante-et-extreme-sur-la-sante>
- Grenier, F. (2020, juillet 9). *Canicule : l'accessibilité et la connectivité des espaces verts, c'est vital!* Récupéré sur Cent degrés: <https://centdegres.ca/ressources/canicule-l-accessibilite-et-la-connectivite-des-espaces-verts-c-est-vital>
- Infocentre de santé publique du Québec. (2006a). Indicateur Espérance de vie. *Données extraites à partir du Portail de l'Infocentre, Plan national de surveillance*. Québec, Canada. Récupéré sur <https://www.infocentre.inspq.rtss.qc.ca/>
- Infocentre de santé publique du Québec. (2006b). Indicateur Espérance de vie sans incapacité. *Données extraites à partir du Portail de l'Infocentre, Plan national de surveillance*. Québec, Canada. Récupéré sur <https://www.infocentre.inspq.rtss.qc.ca/>
- Infocentre de santé publique du Québec. (2013-2017). Registre québécois de cancer (RQC). *Données extraites à partir du Portail de l'Infocentre, Plan national de surveillance*. Québec, Canada. Récupéré sur <https://www.infocentre.inspq.rtss.qc.ca/>
- Infocentre de santé publique du Québec. (2014-2015). Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP). *Données extraites à partir du Portail de l'Infocentre, Plan national de surveillance*. Québec, Canada. Récupéré sur <https://www.infocentre.inspq.rtss.qc.ca/>
- Infocentre de santé publique du Québec. (2014-2018). Fichier des décès. *Données extraites à partir du Portail de l'Infocentre, Plan national de surveillance*. Québec, Canada. Récupéré sur <https://www.infocentre.inspq.rtss.qc.ca/>

- Infocentre de santé publique du Québec. (2016-2017). Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS). *Données extraites à partir du Portail de l'Infocentre, Plan national de surveillance*. Québec, Canada. Récupéré sur <https://www.infocentre.inspq.rtss.qc.ca/>
- Infocentre de santé publique du Québec. (2017-2018). Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC). *Données extraites à partir du Portail de l'Infocentre, Plan national de surveillance*. Québec, Canada. Récupéré sur <https://www.infocentre.inspq.rtss.qc.ca/>
- Infocentre de santé publique du Québec. (2019-2020). Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ). *Données extraites à partir du Portail de l'Infocentre, Plan national de surveillance*. Québec, Canada. Récupéré sur <https://www.infocentre.inspq.rtss.qc.ca/>
- INSPQ. (2010). *Inondations*. Récupéré sur [monclimatmasante.qc.ca](http://www.monclimatmasante.qc.ca/): <http://www.monclimatmasante.qc.ca/inondations.aspx>
- INSPQ. (2012, mai). *Apaisement de la circulation urbaine et bruit environnemental : effets et implications pour la pratique*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/1495\\_apaisementcircubruitenviro\\_n\\_effetsimplipratique.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/1495_apaisementcircubruitenviro_n_effetsimplipratique.pdf)
- INSPQ. (2015). Fichier maître de l'Enquête québécoise sur la santé de la population. Québec. Récupéré sur MSSS: <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/flash-surveillance/bruit-environnemental-en-quelques-chiffres/>
- INSPQ. (2018). *Les inégalités sociales de santé au Québec - La mortalité prématurée*. Récupéré sur INSPQ: <https://www.inspq.qc.ca/santescope/suivre-les-inegalites-sociales-de-sante-au-quebec/la-mortalite-prematuree>
- Institut de la statistique du Québec. (2021, septembre 07). *Projections de population - Municipalités (500 habitants et plus)*. Récupéré sur Institut de la statistique du Québec: <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-municipalites-500-habitants-et-plus>
- Kunpeuk, W., Spence, W., Phulkerd, S., Suphanchaimat, R., & Pitayarangsarit, S. (2019, Avril 14). *Health Promotion International - The impact of gardening on nutrition and physical health outcomes : A systematic review and meta-analysis*. Récupéré sur Oxford Academic: <https://academic.oup.com/heapro/article-abstract/35/2/397/5455496?redirectedFrom=fulltext>
- Labesse, M. E., Beaudoin, M., Burigusa, G., Gauthier, M., Papineau, É., & Robitaille, É. (2019). *Aménager le pourtour des écoles*. Récupéré sur INSPQ: <https://www.inspq.qc.ca/publications/2590>
- Labesse, M. E., St-Louis, A., Ades, J., Robitaille, É., & Bergeron, P. (2021, juillet 12). *Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité*. Récupéré sur INSPQ: <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3152-inegalites-sociales-covid-19-strategies-logements-abordables-qualite.pdf>
- Levasseur, M.-E., Beaudoin, M., Gauthier, M., Poulin, P., Prisca Samba, C., & Robitaille, É. (2020, juillet). *Logement de qualité*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2655\\_logement\\_qualite.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2655_logement_qualite.pdf)
- Loisir et sports Montérégie. (2021). *Déplacements actifs et sécuritaires - Déplacement actif école*. Récupéré sur guides-sports-loisirs: <https://www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/wp-content/uploads/sites/8/2021/03/2-reenchanter-la-cour-d-ecole-secondaire-2.pdf>
- Mackey, P., & Lemay, G. (1997). *Guide de détermination des limites de vitesse sur les chemins du réseau routier municipal*. Récupéré sur Ministère des Transports: <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/0826146.pdf>
- Mahendra, A., Y. Polsky, J., Robitaille, É., Lefebvre, M., McBrien, T., & M. Minaker, L. (2017). *Rapport d'étape - Indicateurs géographiques de l'environnement alimentaire de la vente au détail pour l'intervention en santé*

- publique. Récupéré sur Gouvernement du Canada: <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/rapports-publications/promotion-sante-prevention-maladies-chroniques-canada-recherche-politiques-pratiques/vol-37-no-10-2017/rapport-etape-indicateurs-geographiques-environnement-alimentaire-vente-detail-int>
- Malberg Dyg, P., Christensen, S., & Peterson, C. J. (2019, août 1). *Health Promotion International - Community gardens and wellbeing amongst vulnerable populations : A thematic review*. Récupéré sur Oxford Academic: <https://academic.oup.com/heapro/article-abstract/35/4/790/5542617?redirectedFrom=fulltext>
- Manusset, S. (2012, décembre). *Développement durable et territoires*. Récupéré sur OpenEdition Journals: <https://journals.openedition.org/developpementdurable/9389>
- Martin, R., & Gauthier, M. (2018, septembre). *Meilleures pratiques d'aménagement pour prévenir les effets du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2450\\_meilleures\\_pratiques\\_aménagement\\_effets\\_bruit\\_environnemental.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2450_meilleures_pratiques_aménagement_effets_bruit_environnemental.pdf)
- Martin, R., Deshaies, P., & Poulin, M. (2015, septembre). *Avis sur une politique québécoise de lutte au bruit environnemental : pour des environnements sonores sains*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2048\\_politique\\_lutte\\_bruit\\_environnemental.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2048_politique_lutte_bruit_environnemental.pdf)
- Mongeau, L., & Fillion, Y. (2012). *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie sain physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids*. Récupéré sur Québec en forme - MSSS: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-289-03.pdf>
- Mouvement allaitement du Québec. (2018). *Environnements favorables à l'allaitement*. Récupéré sur Mouvement allaitement du Québec: <https://mouvementallaitement.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1599>
- MRC de La Nouvelle-Beauce. (2022). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. Récupéré sur MRC de La Nouvelle-Beauce: [https://territoires.affmunqc.net/Sigat/Html/Sad/Sad/En\\_vig/Mrc/r260\\_2s00\\_sad.htm](https://territoires.affmunqc.net/Sigat/Html/Sad/Sad/En_vig/Mrc/r260_2s00_sad.htm)
- MSSS. (2016). *Politique gouvernementale de prévention de santé - Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population*. Récupéré sur MSSS: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf>
- MSSS. (2018a, novembre 2). *Flash surveillance - L'activité physique en quelques chiffres*. Récupéré sur MSSS: <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/flash-surveillance/activite-physique-en-quelques-chiffres/>
- MSSS. (2018b, décembre 14). *Herbe à poux et autres pollens allergènes - Espèces de pollens allergènes présentes au Québec*. Récupéré sur MSSS: <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-environnementale/pollens/especes-de-pollens-allergenes-presentes-au-quebec/>
- MSSS. (2019, avril 8). *Bruit environnemental - Maladies cardiovasculaires*. Récupéré sur MSSS: <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-environnementale/bruit-environnemental/maladies-cardiovasculaires/>
- MTQ. (1997). *La gestion des corridors routiers - Aménagements routiers dans la traversée des agglomérations*. Récupéré sur MTQ: [http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/0815601/01\\_Amenagements\\_routiers.pdf](http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/0815601/01_Amenagements_routiers.pdf)
- MTQ. (2015). *Gestion de la vitesse sur le réseau routier municipal en milieu urbain — Guide à l'intention des municipalités*. Récupéré sur MTQ: <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1169185.pdf>
- MTQ. (2017a). *Débit de circulation*. Récupéré sur Partenariat Données Québec: <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/debit-de-circulation>
- MTQ. (2017b). *Rapports d'accident*. Récupéré sur Partenariat Données Québec: <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/rapports-d-accident>

- MTQ. (2018). *Orientation ministérielle sur l'intégration de l'art aux infrastructures de transport*. Récupéré sur MTQ: <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/municipalites/integration-art/Documents/orientation-integration-art.pdf>
- MTQ. (2021, avril). *Guide méthodologique d'élaboration - Plan de sécurité*. Récupéré sur MTQ: <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/municipalites/programme-aide-voirie/Documents/pavl-2021-2024/Guide-elaboration-plan-securite.pdf>
- Municipalité de Scott. (2021, novembre). Résultats consultations. Scott, Québec, Canada.
- Municipalité de Scott. (2022, Mars). Développement du quartier J.-A. Drouin. Scott, Québec, Canada.
- OMS. (2002). *Vieillir en restant actif : cadre d'orientation - Prévention des maladies non transmissibles et promotion de la santé - Vieillesse et qualité de la vie*. Genève, Suisse.
- OMS. (2016, septembre). *Santé 2020: Protection sociale, logement et santé*. Récupéré sur OMS: [https://www.euro.who.int/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0011/338492/housinghealth\\_F.pdf](https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0011/338492/housinghealth_F.pdf)
- OMS. (2017). *Urban green spaces : a brief for action*. Récupéré sur Organisation mondiale de la santé: [https://www.euro.who.int/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0010/342289/Urban-Green-Spaces\\_EN\\_WHO\\_web3.pdf](https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0010/342289/Urban-Green-Spaces_EN_WHO_web3.pdf)
- OMS. (2018). *Lignes directrices relatives au bruit dans l'environnement dans la Région européenne - Résumé d'orientation*. Récupéré sur OMS: [https://www.euro.who.int/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0010/383923/noise-guidelines-exec-sum-fre.pdf](https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0010/383923/noise-guidelines-exec-sum-fre.pdf)
- OQLF. (2015). *Vitrine linguistique - Fiche terminologique*. Récupéré sur OQLF: [https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ld\\_Fiche=26532506](https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ld_Fiche=26532506)
- Padois, T., Perna, M., Doutres, O., & Dupont, T. (2020). *Guide à l'intention des municipalités - Gestion et planification des activités récréatives extérieures reconnues bruyantes*. Récupéré sur École de technologie supérieure - Université du Québec: <https://www.etsmtl.ca/docs/ets/a-propos/publications/Documents/bruits-activites-recreatives-ets>
- Paquette, M.-C., Plamondon, L., Laberge, C., Lévesque, J., & Montreuil, A. (2020, avril 24). *Ouverture sécuritaire des jardins communautaires*. Récupéré sur INSPQ: <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2982-jardins-communautaires-collectifs-covid19.pdf>
- Plamondon, L., & Paquette, M.-C. (2017). La consommation de sucre et la santé. *La consommation de sucre et la santé*. Québec.
- Plante, C., Blanchet, C., & Rochette, L. (2019). *La consommation des aliments chez les Québécois selon les recommandations du Guide alimentaire canadien - Regard sur l'alimentation des Québécois - Numéro 3*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2616\\_consommation\\_aliments\\_quebecois\\_guide\\_alimentaire.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2616_consommation_aliments_quebecois_guide_alimentaire.pdf)
- Raoui, R. (2019). *Accessibilité à l'intérieur des logements d'habitation - Guide et interprétations Édition 2019*. Récupéré sur Régie du bâtiment du Québec: <https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/guide-accessibilite-logements-habitation.pdf>
- Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A., & Tourigny, A. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé : réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/859\\_RapportParticipationSociale.pdf](https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/859_RapportParticipationSociale.pdf)
- Revéret, J.-P. (2017). *Valeur économique des effets sur la santé de la nature en ville - Changements climatiques*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2267\\_valeur\\_economique\\_effets\\_sante\\_nature\\_ville\\_revisee.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2267_valeur_economique_effets_sante_nature_ville_revisee.pdf)

- Robitaille, É., & Bergeron, P. (2013, juillet). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'intervention*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728\\_AccessGeoCommAlimentQc.pdf](https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728_AccessGeoCommAlimentQc.pdf)
- Robitaille, É., Chaput, S., & Paquette, M.-C. (2019, novembre). *Interventions visant à modifier l'accessibilité géographique à des commerces d'alimentation et impacts sur l'alimentation et le poids corporel - Synthèse des connaissances*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2591\\_intervention\\_accessibilite\\_commerces\\_alimentation\\_impact.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2591_intervention_accessibilite_commerces_alimentation_impact.pdf)
- Samson, A., & Trudel, C. (2019). *Plan d'action pour réduire la consommation de boissons sucrées et promouvoir l'eau*. Récupéré sur MSSS: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-289-04W.pdf>
- SCHL. (1982). *Glossaire des termes d'habitation - L'ABC des termes d'habitation*. Récupéré sur Société canadienne d'hypothèques et de logement, Gouvernement du Canada: [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2014/schl-cmhc/NH15-159-2013-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2014/schl-cmhc/NH15-159-2013-fra.pdf)
- Statistique Canada. (2021, avril 27). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*. Récupéré sur Statistique Canada: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=scott&DGUIDlist=2021A00052426048&GENDERlist=1&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>
- St-Louis, A. (2021, Juillet). *Accessibilité universelle : la conception d'environnements pour tous*. Récupéré sur INSPQ: <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2775-accessibilite-universelle-conception-environnements.pdf>
- Tarasuk, V., & McIntyre, L. (2020, juin 12). *Insécurité alimentaire au Canada*. Récupéré sur L'Encyclopédie canadienne: <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/l-insecurite-alimentaire-au-canada>
- Tremblay, É. (2012). *Guide pour les municipalités*. Récupéré sur extranet.santemonteregie.qc.ca: <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/PP-DSDC-GuideEIS-032012-11x17.pdf>
- Urbam. (2021, octobre). *Plan directeur d'aménagement préliminaire - Étude d'avant-projet pour la réhabilitation et le réaménagement du secteur des loisirs et du parc linéaire riverain de la rivière chaudière. Rapport préliminaire*. Municipalité de Scott, Québec.
- Vida, S. (2011). *Les espaces verts urbains et la santé*. Récupéré sur INSPQ: [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1274\\_EspacesVertsUrbainsSante.pdf](https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1274_EspacesVertsUrbainsSante.pdf)





**Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches**

**Québec** 

[www.cisss-ca.gouv.qc.ca](http://www.cisss-ca.gouv.qc.ca)

